ENSEMBLE,
Toujours de l'avant!

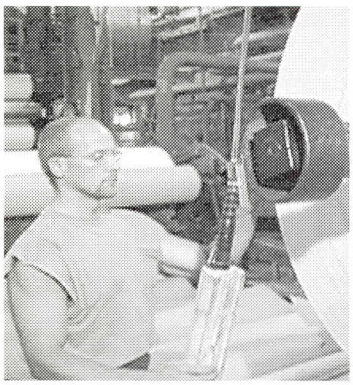

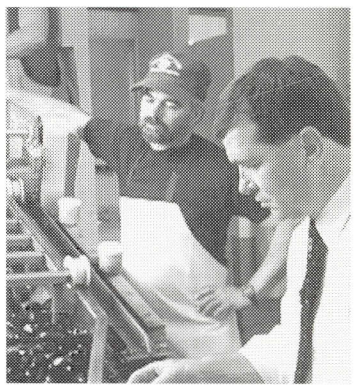
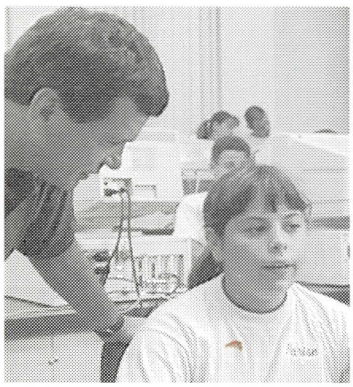
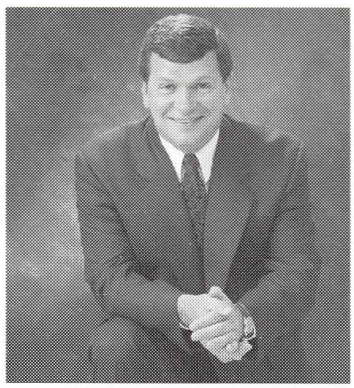

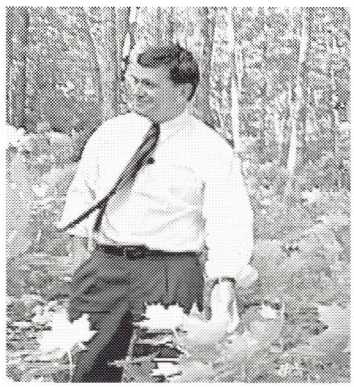

Nouveau-New Brunswick

ARCC - Western Libraries - University of Western Ontario
8 1 08 06 13 02 001 9
D M SIDE SECT SHELF TRAY ITEM C

ENSEMBLE,
Toujours de l'avant!

PROGRAMME DU PARTI LIBÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK EN VUE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES DE 1995

Nouveau-New Brunswick

Août 1995

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
PARTIE I	LES EMPLOIS D'ABORD	7
PARTIE II	LA POPULATION, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT	12
PARTIE III	GARANTIR LES SOINS DE SANTÉ	16
PARTIE IV	POUR UNE GESTION PRUDENTE	19
PARTIE V	UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE	21
PARTIE VI	BÂTIR LE NOUVEAU-BRUNSWICK	25
PARTIE VII	GOUVERNER DANS LA COOPÉRATION	27
PARTIE VIII	CONCLUSION : UN AVENIR PROMETTEUR	29
ANNEXE : NOS ENGAGEMENTS		31

Nouveau-New Brunswick

«Le programme que nous proposons de réaliser au cours d'un nouveau mandat est responsable et s'inscrit dans les limites de nos moyens.»

consenti de nombreux sacrifices afin de renforcer leur économie. Pour eux, le moment de recueillir le fruit de leur labeur est arrivé. Le programme que nous proposons de réaliser au cours d'un nouveau mandat est responsable et s'inscrit dans les limites de nos moyens. Nos ressources financières sont limitées. Enfin, gouverner dans les années 1990 reviendra toujours à faire des choix difficiles. Dans un prochain mandat, comme au cours du dernier, notre objectif sera de créer 25 000 nouveaux emplois nets. Voilà ce qui est conforme à notre mot d'ordre : «l'Emploi d'abord».

L'augmentation des taxes pour financer de nouveaux programmes *n'est pas* une solution envisagée par un gouvernement libéral. Tout nouveau programme devra être financé par les recettes existantes, comme c'était le cas pendant nos mandats antérieurs, sans compromettre le maintien d'un système de soins de santé moderne, entièrement à la charge de la Province.

Tout en plus, nous prendrons des mesures afin d'accroître le revenu disponible des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises dans les années à venir. Au cours d'un prochain mandat, nous nous engageons à réduire l'impôt provincial sur le revenu des particuliers. Nous promettons également de ne pas augmenter, durant les deux prochaines années au moins, les taux de cotisation que les entreprises versent à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick. De plus, nous venons d'annoncer que le salaire minimum passera de 5 $ à 5,50 $ l'heure au cours de la prochaine année.

Les quatre prochaines années seront critiques pour le Nouveau-Brunswick. L'autosuffisance économique prendra encore plus d'importance. Nous sommes convaincus qu'en travaillant ensemble, en formant de nouveaux partenariats et en renforçant les partenariats existants, nous pouvons faire du Nouveau-Brunswick l'un des chefs de file au pays dans les domaines économique, social, culturel et éducationnel. Avec l'appui de la population du Nouveau-Brunswick, nous nous engageons, pendant notre prochain mandat à gouverner avec honnêteté et à adopter de nouvelles mesures pour que le Nouveau-Brunswick devienne une province encore plus forte.

Le présent programme électoral est le fruit de concertations et d'ateliers qui ont réuni des Libéraux de partout au Nouveau-Brunswick. La biennale du Parti libéral, tenue à Campbellton l'automne dernier, a connu un immense succès. Un grand nombre des résolutions qui y ont été adoptées se trouvent, sous une forme ou une autre, dans le présent programme électoral. En outre, nous avons tenu compte des mémoires, des exposés et des opinions qui ont été présentés par des groupes et des particuliers de toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que notre programme répond de façon concrète et constructive aux principales préoccupations soulevées par les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises.

Je sais que notre gouvernement a travaillé avec acharnement et efficacité pour la population de notre province. Nous sommes fiers de soumettre à la considération de nos concitoyens et concitoyennes, ce document qui représente notre programme électorale '95.

Le Premier ministre et chef du Parti libéral
du Nouveau-Brunswick,

Frank McKenna

Nouveau-New Brunswick

PARTIE I : LES EMPLOIS D'ABORD

Le gouvernement libéral a respecté de façon inébranlable son engagement de créer des emplois à l'intention des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises. Ses efforts dans ce domaine ont été reconnus à l'échelle nationale et couronnés d'un succès bien mérité. La création d'emplois va de pair avec le développement économique. Des statistiques indiscutables viennent confirmer les dires d'observateurs informés, tant au Canada qu'à l'étranger, selon lesquels nous sommes devenus chef de file au pays dans le domaine du développement économique.
Pour favoriser la création d'emplois et le développement économique, un nouveau gouvernement libéral prendra tous les moyens à sa disposition. Notre objectif est le suivant :

1. Créer 25 000 nouveaux emplois nets pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises au cours du prochain mandat.

Il est important de se fixer des objectifs. Il va sans dire que ces derniers servent d'indicateurs de performance, mais ils permettent aussi à un gouvernement de concentrer ses efforts sur la tâche à accomplir.
Au cours des huit dernières années, nous avons fait des progrès considérables au chapitre de la création d'emplois et du développement économique. Nous désirons nous appuyer sur ces succès et explorer toutes les possibilités nouvelles qui sont susceptibles de nous mener encore plus loin.
Nous estimons que nous nous fixons un objectif réaliste en promettant de créer 25 000 nouveaux emplois nets au cours des prochaines années. Les entreprises et les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick ont lancé une foule d'activités nouvelles et créé des milliers de nouveaux emplois pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises. En même temps, au cours de ces dernières années, nous avons vu des compagnies comme Xerox, IBM, la Banque Royale, United Parcel Service, Canada Trust, Northern Telecom, MediTrust, Purolator, COM DEV et bien d'autres venir s'implanter au Nouveau-Brunswick. Des dizaines d'autres entreprises songent à étendre ou à réunir leurs opérations au Nouveau-Brunswick. Pour leur part, les industries traditionnelles comme l'agriculture, l'exploitation forestière, l'exploitation minière et la pêche continuent d'offrir des possibilités d'emplois et de diversification. Nous nous inspirerons de ces réussites pour attirer de nouvelles activités et créer de nouveaux emplois. Dans la poursuite de notre objectif, nous n'écarterons aucune possibilité, si mince soit-elle, ni aucun partenaire éventuel. Nous ferons appel à nos industries traditionnelles et aux acteurs de la nouvelle économie, à nos entrepreneurs actuels et à ceux qui veulent le devenir, aux investisseurs de l'extérieur, à d'autres gouvernements et à nos éducateurs. Tous les ministères devront se consacrer à la création de 25 000 nouveaux emplois d'ici la fin de l'année 1999.

Les partenariats et les investissements
Manifestement, la formation de solides partenariats entre le monde du travail, le monde des affaires, les établissements d'enseignement supérieur et les diverses collectivités de la province constitue la clef du développement économique. Grâce à ces partenariats, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises peuvent se fixer des objectifs économiques et sociaux, partager un même but et mettre en commun les ressources de la province. Votre gouvernement libéral continuera de prévilégier la création de partenariats solides entre les divers secteurs de l'économie du Nouveau-Brunswick.
Par ailleurs, votre gouvernement libéral est disposé à prendre l'initiative dans plusieurs secteurs afin de créer des emplois et de promouvoir la croissance économique au Nouveau-Brunswick. Pendant un nouveau mandat, nous continuerons à gérer les finances publiques du Nouveau-Brunswick en faisant preuve de prudence et de responsabilité. Les succès que nous avons remportés dans le domaine du développement économique viennent en partie du fait que nos taux d'imposition sont tout à fait compétitifs, aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, peu de régions d'Amérique du Nord peuvent offrir aux entreprises un environnement aussi favorable et la province multipliera ses efforts pour solidifier sa position dominante.
Au cours des dernières années, nous avons réussi à équilibrer notre budget global et la Province commence maintenant à réduire sa dette nette. De fait, pendant l'exercice en cours, la Province réduira sa dette nette pour la première fois depuis 1979-1980. Nous sommes fiers de montrer au pays à quel point nous réussissons à faire plus, beaucoup plus, avec moins de ressources qu'avant.
Cela dit, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, dans le cadre d'un nouveau mandat, votre gouvernement libéral continuera d'attacher une grande importance à la promotion d'un milieu favorable aux affaires.

2. Un gouvernement libéral travaillera étroitement et créera de nouveaux partenariats avec le monde des affaires et les autres paliers d'administration publique afin de promouvoir l'investissement, le commerce et les affaires. Nos efforts passés dans ce secteur ont été couronnés de succès, et ils nous serviront de tremplins dans la recherche de nouvelles perspectives et la création de milliers d'emplois nouveaux pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Depuis son arrivée au pouvoir, le Parti libéral du Nouveau-Brunswick a multiplié les démarches pour attirer au Nouveau-Brunswick des entreprises de l'extérieur de la province. Un certain nombre de sociétés nationales et internationales ont répondu à nos invitations, ce qui nous a permis de faire du Nouveau-Brunswick un endroit idéal pour l'installation de nouvelles entreprises, notamment dans les télécommunications, un secteur dans lequel la province jouit d'une excellente réputation à l'étranger. Au cours des huit dernières années, le secteur privé a investi à lui seul treize milliards de dollars en immobilisations au Nouveau-Brunswick. Les dépenses d'investissement provenant du secteur privé et du secteur public se sont élevées au total à plus de vingt milliards de dollars, ce

«Le Nouveau-Brunswick est l'une des rares provinces canadiennes qui s'attend à une amélioration de son taux de croissance en 1995.»

The Financial Post,
10 juin 1995

RÉDUCTION EN % DE L'ÉCART DU TAUX DE CHÔMAGE 87-95
(entre le Canada et le N.-B.)

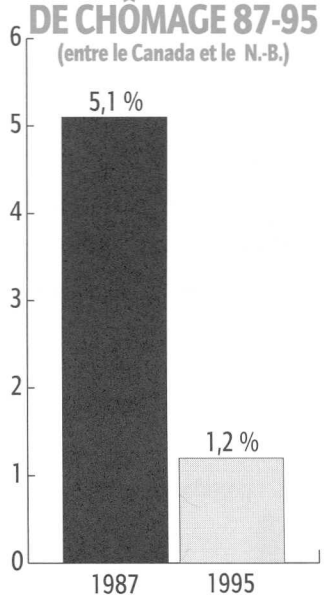

Nouveau-New Brunswick

«Je leur ai parlé (des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick) de leur faculté d'apprentissage rapide, de leur niveau de rendement, de leur fiabilité et de leur motivation. Il n'en est pas nécessairement ainsi dans d'autres parties du monde. Lorsque mes collaborateurs ont demandé où j'avais pu trouver de pareils employés, je leur ai répondu qu'ils devaient certainement tomber du ciel. Je n'ai rien vu de pareil toute ma vie. C'est un endroit merveilleux.»

Ron Wallace,
président de UPS Canada

qui représente une moyenne de 17 375 emplois par année dans le secteur de la construction.

3. Dans le cadre d'un nouveau mandat, un gouvernement libéral multipliera les efforts pour promouvoir la province, sa main-d'oeuvre et ses atouts naturels auprès des entreprises de l'extérieur de la province. Le succès engendre le succès et nous avons tout lieu de croire que des sociétés nationales et internationales continueront à venir s'installer dans la province et à y créer des emplois.

Cependant, l'apport des investisseurs de l'extérieur ne constitue qu'un des membres de l'équation. Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises savent depuis longtemps que les PME sont la principale force motrice de la province au chapitre de la création d'emplois. Les petites entreprises peuvent prendre racine dans n'importe quelle région et n'importe quelle localité de la province. Au cours d'un nouveau mandat, votre gouvernement libéral continuera d'accorder une grande importance à la promotion de la petite entreprise en adoptant de nouvelles mesures pour que les entrepreneurs et les personnes qui veulent se lancer dans les affaires aient accès à du capital de risque. Plus précisément, nous prendrons les mesures suivantes :

4. Le gouvernement travaillera de concert avec des intervenants du secteur privé, d'autres gouvernements de la région de l'Atlantique et le gouvernement fédéral en vue d'adopter des mesures précises afin de mettre du capital de risque à la disposition des entrepreneurs.

L'entrepreneurship est au coeur même de notre stratégie de développement économique. Nous sommes très fiers des résultats d'un sondage mené en mars 1995 pour la revue *Atlantic Progress* qui confirment que dans les provinces de l'Atlantique, c'est le gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a su créer le climat le plus favorable aux entreprises.
Nous avons la conviction que les meilleures possibilités de création d'emplois sont offertes par les petites entreprises qui se créent au Nouveau-Brunswick et qui trouvent des débouchés pour des produits ou des services tout à fait nouveaux. Or, l'accès à des fonds d'établissement constitue encore un obstacle de taille pour les entreprises très petites et nouvelles.
En conséquence, durant un nouveau mandat, votre gouvernement libéral prendra les mesures suivantes :

5. Nous mettrons en oeuvre un nouveau programme d'avance de capitaux aux petites entreprises, avec l'aide des investisseurs, des entreprises et des particuliers et en ayant recours aux fonds de relance économique. Cette aide sera offerte aux entreprises en phase de lancement et à celles qui se spécialisent dans la fabrication de produits ou la prestation de services tout à fait nouveaux.

Les primes versées à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs et travailleuses représentent un coût élevé pour les entreprises. Toutefois, s'il est bien géré, un programme d'indemnisation des travailleurs et des travailleuses peut contribuer énormément à nos efforts de création d'emplois. Une réduction moyenne de 17 % de ces primes au cours de la dernière année nous a déjà permis d'améliorer de façon remarquable notre position concurrentielle. Nous avons maintenant le taux de prime moyen le plus faible de toutes les provinces canadiennes. En outre, nous avons réduit considérablement le passif non capitalisé de la Commission. Grâce à de bonnes méthodes de gestion, nous sommes maintenant en mesure de prévoir qu'il n'y aura pas d'augmentation des primes moyennes pendant au moins les deux prochaines années. En même temps, nous serons en mesure de combler le passif non capitalisé de la Commission, ce qui nous permettra de réduire davantage le taux de prime ou d'apporter au programme certaines améliorations. Grâce à ces mesures et à la réduction récente du taux d'imposition des petites entreprises que nous avons ramené de 9 à 7 %, le Nouveau-Brunswick continuera d'être un endroit idéal pour la création d'emplois et continuera aussi à offrir un milieu favorable à ses entrepreneurs. Par conséquent, dans un nouveau mandat, nous prendrons les mesures suivantes :

6. Nous gèlerons pendant au moins deux ans le taux moyens des primes versées à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs et travailleuses et nous comblerons son passif non capitalisé.

Les formalités administratives
Quoique nous ayons réduit considérablement les chevauchements et les dédoublements de services par l'entremise d'initiatives comme la création de guichets uniques, les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick affirment que nous pouvons prendre d'autres mesures afin de faciliter le démarrage et le développement des entreprises. Entre autres, il faut simplifier davantage les règles, règlements et procédures à suivre pour obtenir des permis et licences et avoir accès aux programmes. Nous devrons redoubler d'efforts, aussi bien dans nos relations avec les autres paliers de gouvernement qu'au sein même de notre gouvernement, afin de faciliter davantage le développement des petites entreprises et la création d'emplois. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes :

7. Un nouveau gouvernement libéral adoptera des mesures afin de réduire considérablement le fardeau réglementaire qui pèse sur la petite entreprise.

Le développement économique rural
Le Nouveau-Brunswick demeure une province très rurale, 53 pour cent de la population demeurant dans des régions rurales. La qualité de vie qu'on y retrouve n'est égalée nulle part ailleurs au Canada. Depuis toujours, entrepreneurship et travail caractérisent ces régions de la province, où les gens ont appris à faire un usage optimal des ressources naturelles, à créer de nouveaux produits et à lancer de nouvelles initiatives économiques.

8. Au cours d'un nouveau mandat, le gouvernement libéral cherchera à former de nouveaux partenariats afin de promouvoir le développement économique de nos régions rurales et de rechercher activement de nouveaux débouchés. Nous nous baserons sur la «Stratégie de développement rural» que nous avons lancée en février 1995.

Nouveau-New Brunswick

Sur ce plan, le travail est déjà entamé. Ainsi, de concert avec le secteur privé, nous sommes en voie d'établir la «Société de commerce des richesses rurales du Nouveau-Brunswick» qui sera chargée de promouvoir nos produits auprès des grossistes et des détaillants, aussi bien dans la province qu'à l'extérieur.
Nous sommes convaincus qu'avec l'aide de nos partenaires actuels et de nouveaux partenaires économiques, nous serons en mesure de promouvoir la croissance économique et de créer de nouveaux emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. De fait, nous n'écarterons aucune initiative de développement économique, si modeste soit-elle, si elle est susceptible de créer des emplois et d'offrir de nouvelles perspectives à ceux et à celles qui vivent dans les petites villes et les petits villages du Nouveau-Brunswick.

L'agriculture
Le secteur agricole de la province connaît un nouvel essor, les gouvernements et les exploitants agricoles unissant leurs efforts afin d'accroître le revenu et la production agricoles. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. D'abord, nous sommes convaincus qu'il existe d'autres débouchés pour nos producteurs de pommes de terre. Nous savons, par exemple, que de nouveaux marchés ont été identifiés pour plus de quatre millions de quintaux de pommes de terre de semence et de table par année. Nous voulons aider nos producteurs à tirer pleinement parti de ces nouveaux débouchés. Pour ce faire, nous entendons créer de nouveaux partenariats, d'une part pour augmenter les superficies afin de répondre à cette nouvelle demande et, d'autre part, pour promouvoir une bonne rotation des cultures afin d'améliorer à la fois le rendement et la qualité. De notre côté, nous prendrons les mesures suivantes :

9. Nous allons promouvoir un programme d'aménagement des terrains et d'expansion des terres agricoles. De plus, nous prendrons l'initiative d'établir des partenariats entre les secteurs public et privé afin de préciser les rôles, les responsabilités et l'engagement nécessaire au succès de nos entreprises. Nous multiplierons les démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des fonds destinés à l'aménagement et l'amélioration des systèmes d'entreposage de la pomme de terre. Nous élaborerons un programme d'expansion pour l'amélioration des peuplements et la mise en oeuvre de nouvelles technologies afin d'abaisser les coûts de production.

La production de bovins de boucherie offre des possibilités importantes qui n'ont jamais été exploitées. Il est possible d'élever ce type de bétail de façon rentable dans la province en utilisant pour aliments des plantes fourragères, des grains locaux et des pommes de terre de rebut. Pourtant, notre production ne permet de satisfaire qu'environ 30 pour cent de la demande provinciale. Les producteurs de bovins de boucherie nous affirment que le plus grand obstacle à l'expansion de leurs élevages est la difficulté d'obtenir du financement à un taux abordable. Votre gouvernement libéral est sensible aux préoccupations des éleveurs et prendra les mesures suivantes pour leur venir en aide :

10. Nous appuierons le lancement d'un programme innovateur d'aide financière en faveur des producteurs de bovins de boucherie. Le programme prévoira la prise en charge d'une partie de l'intérêt jusqu'à concurrence de 10 % sur trois ans.

De façon plus générale, nous estimons que le secteur agricole offre d'importantes possibilités de création d'emplois dans les régions rurales de la province. En effet, nous n'avons toujours pas atteint l'autosuffisance en termes de production alimentaire et notre propre marché intérieur offre des possibilités qui, à la longue, aboutiront aussi à l'exportation de plusieurs produits. Votre gouvernement libéral élabore actuellement de nouvelles mesures afin de :

- doubler le nombre de marchés agricoles dans la province et d'aider ces derniers à attirer à la fois des clients locaux et des touristes;
- promouvoir la culture et la transformation de la tomate dans le comté de Kent;
- promouvoir la production de canneberges dans la région de Maugerville et peut-être même dans les régions de Chipman, d'Oromocto et de Richibouctou;
- favoriser l'augmentation de la production de pommes dans plusieurs régions de la province;
- favoriser l'augmentation de la production du porc dans plusieurs régions de la province;
- favoriser l'augmentation de la production de bleuets dans le nord-est de la province et dans le comté de Charlotte.

Il faudra se doter de moyens de recherche avancés pour pouvoir continuer d'augmenter à ce rythme notre production dans le secteur agro-alimentaire. Déjà, le Nouveau-Brunswick compte un nombre impressionnant d'établissements de recherche, dont le Centre de propagation des végétaux, le Conseil de la recherche et de la productivité et le Centre de recherche sur les aliments de l'Université de Moncton. Nous mettrons sur pied un centre provincial de bio-technologie pour accroître les ressources offertes à nos services de soutien dans ce domaine, tout en assurant le lien entre les efforts de recherche et de développement de nos établissements actuels. Cela permettra à l'industrie agro-alimentaire du Nouveau-Brunswick d'accroître sa capacité concurrentielle pour se lancer à la conquête des marchés mondiaux en pleine expansion. En dotant l'infrastructure actuelle de moyens de communication modernes, nous assurerons le succès de ce tout nouveau centre à un coût minimal pour les contribuables. Ainsi, dans le cadre d'un nouveau mandat, un gouvernement libéral prendra la mesure suivante :

11. Nous créerons un nouveau centre de bio-technologie au Nouveau-Brunswick.

Les pêches et l'aquaculture
Tout comme l'agriculture, les pêches et l'aquaculture sont des activités essentiellement rurales. En effet, plus de 100 collectivités rurales doivent au moins une partie de leurs revenus et de leurs emplois à la pêche et à l'aquaculture. À l'heure actuelle, les exportations de ce secteur dans tout le Canada et dans plus de 55 pays se montent à une valeur de plus de 300 millions de dollars. À elle seule, l'aquaculture représente des ventes de plus de 90 millions et on prévoit que ce chiffre atteindra les 200 millions de dollars d'ici l'an 2000. Votre gouvernement libéral continuera d'appuyer le

«Grâce à son approche dynamique et ouverte aux entreprises, à son esprit d'équipe et à son mélange culturel, le Nouveau-Brunswick dégage une énergie extraordinaire et une détermination de faire bouger les choses.»

Val O'Donovan,
président et directeur général
de COM DEV

EMPLOI • VARIATION EN % 87-94 (CANADA)

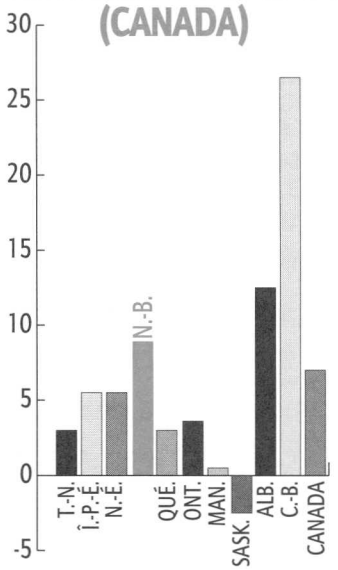

Nouveau-New Brunswick

«Un certain nombre d'exploitants forestiers interrogés par la revue Maclean's ont affirmé que la majorité des provinces canadiennes ne sont tout simplement pas parvenues à élaborer de tels plans (de gestion intégrée). Une seule, le Nouveau-Brunswick, possède déjà un plan capable d'offrir aux responsables de la planification forestière des données exactes et détaillées sur leurs forêts. La province possède un système de gestion forestière que beaucoup de gens admirent.»

Maclean's Magazine

développement ordonné de la salmoniculture qui, à l'heure actuelle, constitue la principale réussite de la province dans le domaine de l'aquaculture. Les pêcheries traditionnelles renferment également un certain potentiel de croissance.
Nous avons l'intention de lancer un certain nombre de nouveaux projets en formant des partenariats avec le secteur privé et le gouvernement fédéral. Un gouvernement libéral prendra les mesures suivantes :

12. Nous travaillerons de concert avec d'autres intervenants dans la mise au point de nouvelles technologies pour la production de produits à valeur ajoutée ainsi que de nouvelles techniques d'emballage; nous identifierons des possibilités de remplacement des importations de produits du poisson de premier choix; enfin, nous chercherons de nouveaux créneaux et débouchés pour les produits spéciaux à l'étranger.

13. Nous favoriserons l'exploitation d'espèces sous-utilisées comme la palourde américaine et le chien de mer.

14. Nous protégerons et augmenterons notre part de ressources halieutiques dans le golfe du Saint-Laurent et dans la Baie de Fundy.

15. Reconnaissant le rôle de la pêche côtière pour l'économie des régions rurales du Nouveau-Brunswick, nous adopterons les mesures nécessaires pour assurer son développement.

16. Nous développerons l'élevage commercial d'espèces comme le flétan et l'aiglefin, et nous favoriserons l'élevage en eau douce en mettant plus particulièrement l'accent sur des espèces comme l'omble chevalier et la truite arc-en-ciel.

17. Nous favoriserons la recherche et le développement dans le domaine de l'élevage d'espèces de mollusques comme les myes communes, les moules et les huîtres.

L'exploitation forestière
Le Nouveau-Brunswick est un chef de file national dans l'application de méthodes innovatrices de gestion forestière. Au fil des ans, la Province a pu maintenir les emplois existants dans le secteur de l'exploitation forestière et créer de nouveaux emplois parce qu'elle n'a jamais hésité à être la première au Canada à introduire les techniques de gestion forestière les plus modernes. Travaillant de concert avec les propriétaires de lots boisés et ses partenaires du monde des affaires et du travail, votre gouvernement libéral veillera à ce que le Nouveau-Brunswick continue de jouer un rôle de premier plan dans la gestion forestière.
Tout semble indiquer que l'industrie forestière continuera à jouer un grand rôle dans notre économie. Il est prévu qu'à l'avenir certains emplois dans ce secteur seront de nature moins saisonnière et offriront des salaires plus élevés ainsi que de meilleures conditions de travail.
Un nouveau gouvernement libéral collaborera étroitement avec les intervenants du secteur forestier afin de renforcer davantage ce secteur de l'économie tout en mettant l'accent sur le développement durable. Nous aurons recours au programme de sylviculture sur les terres de la Couronne, dont les crédits viennent tout juste d'être majorés, pour créer davantage d'emplois dans les régions rurales. Nous travaillerons étroitement avec l'industrie afin de promouvoir une utilisation accrue des résidus de produits forestiers (sciure de bois, écorces, etc.), de façon à fabriquer au Nouveau-Brunswick un plus grand nombre de produits du bois de haute technologie et à exploiter plus efficacement des lots boisés privés.
En effet, les lots boisés privés forment 30 % des terres forestières du Nouveau-Brunswick et jouent un rôle important au chapitre de l'emploi et de l'activité économique dans le secteur forestier. D'ailleurs, en 1995 seulement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affecté la somme de trois millions de dollars pour venir en aide aux propriétaires qui entendent renouveler leurs terres forestières.

18. Nous continuerons à fournir de l'aide, notamment de l'aide financière, aux propriétaires de lots boisés pendant les cinq prochaines années en attendant que les associations de propriétaires soient elles-mêmes en mesure de fournir des services.

Un gouvernement libéral veillera à ce que toutes les zones déboisées sur les terres de la Couronne fassent l'objet d'un programme de sylviculture approprié. Les forêts d'aujourd'hui seront exploitées et gérées de façon à pouvoir répondre aux besoins de demain.

19. Un programme élargi de sylviculture de l'ordre de 10,7 millions de dollars a été mis en oeuvre en 1995 et se poursuivra au cours des années à venir. Les programmes existants ainsi que de nouveaux programmes assureront la gestion efficace de chaque hectare de terre et le plus grand soin sera apporté à la conservation des diverses espèces dans leurs proportions actuelles.

Les compagnies forestières sont propriétaires de vastes étendues de terrains qui représentent 20 % des terres de la province. L'intérêt public et l'intérêt du secteur forestier commandent que des normes de gestion soient appliquées sur ces terres. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick collaborera avec les propriétaires de sorte à assurer une saine gestion des forêts sur les terres industrielles.
De plus, nous ferons appel au secteur forestier pour promouvoir la création de nouveaux emplois dans la province, dans les domaines de la transformation et de la fabrication. En conséquence, un nouveau gouvernement libéral adoptera la mesure suivante :

20. Nous établirons une politique voulant que seuls les fabricants de produits à valeur ajoutée obtiennent de nouvelles allocations de bois sur les terres de la Couronne.

L'exploitation minière
Le secteur minier offre un bon potentiel de croissance et votre gouvernement libéral examine actuellement toutes les possibilités d'accroissement de l'activité dans ce secteur.
Nous allons redoubler d'efforts à plusieurs niveaux, notamment en lançant des projets visant à identifier de nouveaux gisements minéraux. En 1996, nous fournirons à l'industrie les nouvelles données qui sont

Nouveau-New Brunswick

actuellement réunies dans le cadre d'une étude géologique aérienne.

21. Un nouveau gouvernement libéral favorisera le développement des sociétés minières intermédiaires et continuera d'appuyer financièrement un programme destiné à augmenter le nombre d'emplois et l'exploitation du secteur minier.

Les ressources énergétiques
Il faudra faire preuve de créativité dans le domaine des ressources énergétiques, non seulement pour conserver de l'énergie et protéger l'environnement, mais aussi pour créer des emplois. Votre gouvernement libéral travaille étroitement avec tous les secteurs de l'économie afin de trouver de nouvelles mesures de conservation à un coût abordable. Nous nous inspirerons des succès que nous avons remportés pour prendre la mesure suivante :

22. Nous établirons un programme global d'amélioration éconergie.

Destinée aux secteurs résidentiel, commercial et public, cette initiative permettra à toute la population du Nouveau-Brunswick de réaliser des économies d'énergie et à nos entreprises d'être plus concurrentielles, tout en créant de nouveaux emplois et en réduisant la pollution découlant d'une consommation excessive d'énergie. Le secteur public montrera l'exemple en mettant en oeuvre un programme d'amélioration éconergie dans les édifices gouvernementaux. Le programme s'autofinancera grâce aux économies d'énergie réalisées sur une longue période. De nouveaux programmes seront également lancés pour les secteurs résidentiels et commerciaux. Les travaux associés à l'amélioration éconergie créeront un grand nombre d'emplois nouveaux dans toute la province. Dans l'ensemble, ce sont nos hommes et nos femmes de métier qui en bénéficieront.

Le gaz naturel
Le gouvernement libéral est enthousiaste à l'idée de participer aux efforts de construction du gazoduc des Maritimes. Nous essayons d'obtenir le prolongement au Nouveau-Brunswick du réseau canadien de gaz naturel. De plus, nous collaborerons avec les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse en vue de la commercialisation du gaz naturel exploité au large de l'île de Sable. Le gaz naturel présente des avantages pour les consommateurs, les entreprises et la protection de l'environnement, car il est relativement peu coûteux et peu polluant. Les clients d'Énergie NB, par exemple, pourraient ainsi bénéficier d'une réduction des coûts de l'énergie. Votre gouvernement libéral a sans cesse insisté sur la nécessité de prolonger le gazoduc dans les Maritimes en raison des effets positifs que cela aurait sur les plans économique et social. En conséquence, nous prendrons les mesures suivantes :

23. Un gouvernement libéral collaborera avec d'autres gouvernements ainsi que le secteur privé en vue de construire un gazoduc traversant le Nouveau-Brunswick et en vue d'assurer un approvisionnement stable à long terme en gaz naturel.

Le tourisme
Le tourisme est l'industrie qui connaît le taux de croissance le plus rapide au monde. Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick a inlassablement cherché à développer ce secteur et ses efforts ont été récompensés. Notre industrie touristique connaît un succès sans précédent. Depuis que votre gouvernement libéral a lancé sa nouvelle stratégie en matière de développement touristique en 1993, l'industrie a connu une croissance de près de 20 %. Pour s'en tenir qu'à la dernière année, cette industrie représentait le chiffre record de 24 000 emplois dans la province. L'industrie touristique est d'une importance capitale car, de par sa nature même, elle profite à toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement libéral continuera d'attacher une grande priorité au développement touristique dans un nouveau mandat. Nous viserons à assurer un développement équilibré dans toute la province et adopterons d'autres mesures afin d'attirer davantage de touristes durant la saison d'hiver ainsi que pendant les saisons intermédiaires du printemps et de l'automne. En conséquence, votre gouvernement libéral prendra la mesure suivante :

24. En consultation étroite avec l'industrie et les autres paliers d'administration publique, nous élaborerons un plan quadriennal visant à renforcer notre industrie touristique.

Misant sur les atouts et les sites naturels de notre province, ce plan explorera toutes les possibilités de développement et notamment :

- l'adoption de nouvelles mesures visant à promouvoir les produits à l'intention des motoneigistes. Nous multiplierons les efforts pour améliorer considérablement notre réseau de pistes, lequel est déjà excellent;
- la poursuite de nos campagnes de marketing dynamiques, particulièrement aux États-Unis et au Québec;
- la mise en oeuvre de la Stratégie sur les *Extravacances* qui a connu beaucoup de succès dans le cadre de projets pilotes à St. George et à St. Andrews. La stratégie consiste essentiellement à établir de 10 à 15 destinations *Extravacances* dans la province. Un nombre additionel de ces centres seront établis au cours d'un nouveau mandat, puisque les discussions à cet égard sont déjà très avancées;
- le lancement d'un nouveau produit touristique de classe mondiale : *«Les marées de Fundy»*. Ce produit rassemblera plusieurs initiatives qui se déroulent à divers endroits le long du littoral de Fundy;
- l'aménagement du tronçon néo-brunswickois du sentier des Appalaches ainsi que d'un réseau de sentiers dans toute la province;
- la poursuite des travaux d'embellissement de nos plages, particulièrement sur les côtes nord et est, puisqu'elles sont la clé de notre potentiel d'attraction touristique et font partie de notre patrimoine naturel. Nos rivières aussi ont un énorme potentiel touristique. Nous travaillerons avec des groupes locaux de parrainage afin de créer un système entièrement intégré d'épuration des rivières. Au cours des cinq prochaines années, nous consacrerons la somme additionnelle de neuf millions de dollars à la protection de nos plages et de nos cours d'eau.

«Dans l'ensemble, les perspectives d'emploi sur le plan régional sont médiocres, mais le Nouveau-Brunswick fait vraiment exception. Cette province a particulièrement bien réussi à diversifier son économie, attirant sans cesse de nombreuses entreprises de service dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique. La main-d'oeuvre bilingue de la province, ses salaires quelque peu moins élevés (mais une excellente qualité de vie), et une infrastructure avancée dans le domaine des télécommunications ont attiré de nombreuses entreprises. Il va sans dire que c'est au Nouveau-Brunswick qu'il y a les meilleures perspectives de carrière dans les provinces de l'Atlantique.»

Frank Feather, Canada's Best Careers Guide, 1995

Nouveau-New Brunswick

PARTIE II - LA POPULATION, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT

«Les élèves et les étudiants du Nouveau-Brunswick méritent de recevoir la meilleure formation possible dans une société technologique. Il semble que la Province soit bien décidée à la leur offrir.»

Éditorial du Daily Gleaner,
7 juillet 1995

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises nous ont inlassablement répété que ce dont ils ont le plus besoin, c'est d'avoir accès aux connaissances et d'acquérir les aptitudes qui leur permettraient d'être compétitifs et de jouer un rôle actif au sein de l'économie. Nous sommes donc passés à l'action. Nous nous sommes donnés la mission d'atteindre l'excellence dans notre système d'éducation et de crier pour tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises, de la plus tendre enfance jusqu'au troisième âge, un climat propice à l'apprentissage continu à tous les niveaux, depuis l'éducation formelle jusqu'à une formation sur mesure adaptée aux circonstances spéciales. Nous y avons consacré 61 millions de dollars, en fonds nouveaux ou réinvestis une partie de ces fonds provenant des économies réalisées grâce à la réduction du nombre de districts scolaires.

Nous avons convié les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises à repenser avec nous le développement des ressources humaines. Depuis plusieurs années, leurs initiatives ont placé notre province à la fine pointe des programmes innovateurs en matière de développement des ressources humaines. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick est la province canadienne qui affiche le meilleur taux de réduction du décrochage scolaire. Il a aussi été l'une des premières à se fixer des objectifs quantifiables en matière de rétention scolaire et à imposer, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, des niveaux minimaux de compétence en lecture, en écriture et en calcul.

La nouvelle économie donne des délais très courts pour acquérir de nouvelles aptitudes et perfectionner celles que l'on possède déjà. En raison de la vitesse des progrès technologiques et de la mondialisation des marchés, l'apprentissage doit être un processus continu, c'est-à-dire, l'affaire de toute une vie. Le Nouveau-Brunswick est devenu chef de file de cette nouvelle économie grâce à des initiatives innovatrices en matière de développement des ressources humaines et en raison des atouts remarquables que possèdent les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises. Ces deux facteurs demeureront la pierre angulaire du plan de développement des ressources humaines d'un gouvernement libéral.

Les jeunes

La question de l'emploi de nos jeunes nous tient particulièrement à coeur. Le taux de chômage des jeunes atteint des niveaux records dans le monde entier. Nous allons renverser cette tendance au Nouveau-Brunswick en adoptant une série de mesures dynamiques.

25. Un gouvernement libéral lancera le programme Premier départ Nouveau-Brunswick à l'intention des jeunes.

Nos jeunes gens sont pris dans un cercle vicieux. Les employeurs leur disent qu'ils cherchent des travailleurs et travailleuses d'expérience, ce qui empêche les jeunes d'obtenir ce premier emploi qui leur permettrait d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire. Au cours d'un nouveau mandat, nous adopterons des mesures visant à aider les jeunes à acquérir cette première expérience de travail et faire carrière au Nouveau-Brunswick.

Le programme *Premier départ Nouveau-Brunswick* aura pour objectif d'offrir des stages assortis d'une subvention salariale à 1 000 jeunes Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises par année. Ce programme d'une durée de 40 semaines s'adressera aux diplômés d'un programme d'au moins un an d'un établissement post-secondaire agréé.

26. Un gouvernement libéral aidera les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises à améliorer leurs compétences et leurs connaissances en informatique et en technologie.

Nous avons déjà entamé le travail sur ce terrain. À compter de 1996, la compétence en informatique deviendra une condition préalable à l'obtention du diplôme d'études secondaires. D'ici 1996, toutes nos écoles seront raccordées à l'autoroute électronique. Le Nouveau-Brunswick sera ainsi la première province canadienne à réaliser cet exploit.

Étant donné le succès rencontré par nos centres d'information communautaire et scolaire, nous collaborerons étroitement avec le gouvernement fédéral pour étendre ce projet à un plus grand nombre d'écoles de la province, particulièrement en zone rurale afin de permettre aux élèves des petites communautés d'explorer le monde entier par voie électronique. De plus, les portes de nos écoles resteront ouvertes après les cours afin que les résidents des régions rurales puissent avoir accès à la toute dernière technologie.

Enfin, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick établira une composante extra-murale dans le cadre de son programme de collège virtuel pour dispenser des cours aux régions rurales à partir de ses neufs campus.

Un apprentissage «pratique»

Pour nos jeunes, l'une des meilleures façons d'apprendre est de combiner l'apprentissage à l'école avec des stages en milieu de travail. Ceci leur permettra non seulement d'apprendre davantage et mieux, mais également de réussir plus facilement leur intégration professionnelle.

27. Un nouveau gouvernement libéral étendra massivement notre excellent programme pilote Orientation à la carrière à tous les districts scolaires au cours des quatre prochaines années. Nous établirons une cible d'un million d'heures d'expérience de travail et de stages rémunérés.

Ainsi, 1 200 élèves (soit quatre fois plus qu'à l'heure actuelle) pourront obtenir une expérience de travail et une formation pratiques considérables, ce qui facilitera leur intégration professionnelle. Nous établirons de nouveaux partenariats avec le secteur privé, les autres paliers d'administration publique et les organismes bénévoles pour offrir à nos jeunes l'occasion d'acquérir une expérience pratique de travail.

La garantie de décrocher un emploi bien rémunéré et de réussir son insertion sur le marché du travail repose en bonne partie sur l'acquisition d'une expérience de travail pertinente pendant les études universitaires ou collégiales. Dans un programme d'alternance travail-études, les étudiants apprennent à mieux connaître les attentes et les besoins des employeurs, tout en se faisant une idée plus

Nouveau-New Brunswick

réaliste de leur carrière et en ayant l'occasion de s'épanouir et de devenir autonomes. L'alternance travail-études présente un double avantage : elle offre aux étudiants l'occasion d'acquérir une expérience de travail inestimable et leur permet de prendre en charge une partie du coût de leur éducation et de leurs autres dépenses connexes.

28. Un gouvernement libéral travaillera diligemment avec les employeurs, les universités, les collèges communautaires et d'autres éducateurs et formateurs pour accroître l'accès aux possibilités d'alternance travail-études dans la province. Notre objectif sera de doubler le nombre actuel de places dans les programmes d'alternance travail-études.

L'enseignement primaire et secondaire

Votre gouvernement libéral a fait de l'«excellence en éducation» sa mission. Notre système d'éducation a fait l'objet de nombreuses améliorations remarquables qui ont été reconnues par des experts et des observateurs de tout le pays.

Afin d'améliorer notre système d'éducation, le gouvernement y a injecté 61 millions de dollars de plus dans le cadre de son programme Excellence en éducation. La moitié environ des fonds affectés à ce programme a été consacrée aux programmes de rattrapage, d'enrichissement et de persévérance scolaire et à des mesures visant à assurer que l'ordre règne dans nos écoles. Le quart de la somme était destiné aux programmes d'intervention précoce afin d'assurer que nos enfants en bas âge soient prêts à recevoir l'apprentissage prévu à leur arrivée à la maternelle. Le reste a servi à mettre sur pied un programme provincial d'examens, à renforcer le programme d'études, à établir des programmes de transition entre l'école et le marché du travail et à doter toutes nos écoles de la toute dernière technologie.

29. Au cours d'un nouveau mandat, un gouvernement libéral continuera d'adhérer aux principes du programme Excellence en éducation et de veiller à ce que nos enfants soient bien préparés pour affronter l'avenir.

Un nouveau gouvernement libéral continuera d'offrir un programme d'études équilibré et bien adapté et établira des normes et des attentes élevées. Nous continuerons à appuyer notre corps enseignant et mettrons en oeuvre notre programme de technologie afin d'inculquer des compétences essentielles en informatique à chaque enfant, qu'il réside dans une zone urbaine ou dans une zone rurale. Enfin, nous rouvrirons le système scolaire à la population en trouvant de nouvelles façons d'y associer les parents et autres intervenants et de leur permettre d'être mieux informés du progrès des élèves et des étudiants. L'intégration de la technologie aux études est en passe de devenir la règle dans nos écoles. Tous les établissements de la province sont électroniquement raccordés les uns aux autres dans le cadre du Réseau scolaire canadien, et au monde entier grâce à l'Internet. La compétence en informatique est devenue une condition préalable à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les camps d'été dits «Éducation plus» offrent une instruction approfondie en technologie et dans d'autres domaines clés. Nous avons la ferme intention de préserver l'avantage dont jouit le Nouveau-Brunswick en continuant à former nos élèves à l'utilisation des toutes dernières technologies. Par conséquent :

30. Un nouveau gouvernement libéral continuera à incorporer les nouvelles technologies à tous les niveaux du système scolaire.

Dans le passé, de nombreux élèves et étudiants ont été laissés pour compte pour bien des raisons et ont choisi de mettre fin à leurs études en abandonnant l'école. Votre gouvernement libéral a fait des progrès énormes dans ce domaine, faisant passer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires à 83 %, comparativement à 69 % pour le Canada. Cependant, nous estimons qu'un seul décrochage en est un de trop. Nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner un de nos enfants en chemin.

31. Un nouveau gouvernement libéral renouvellera son engagement de tout mettre en oeuvre pour augmenter le taux de rétention scolaire dans toutes les écoles de la province.

À la suite d'une conférence fructueuse qui s'est tenue l'an dernier sur le thème de l'ordre dans les écoles, tous les intervenants dans le système d'éducation - le corps enseignant, les conseillers scolaires, les directeurs généraux, les associations foyer-école et le gouvernement - ont convenu que la priorité fondamentale de notre système scolaire doit être «l'apprentissage dans la discipline». Tout le monde a reconnu que l'éducation est la base sur laquelle reposent toutes les autres aptitudes et connaissances. Cependant, l'enseignement et l'apprentissage doivent se faire dans un milieu sûr si l'on veut que les élèves et les enseignants puissent travailler ensemble pour développer ces aptitudes.

32. De nombreuses mesures sont déjà en place pour assurer «l'apprentissage dans la discipline» et elles seront maintenues. Il s'agit notamment; de la formation des enseignants, des parents, des élèves, des étudiants et des conducteurs d'autobus; de la médiation par des pairs; de la gestion et de la résolution de conflits; et de techniques non violentes d'intervention d'urgence.

Votre gouvernement apprécie énormément l'apport de ses employés au système scolaire. Plus précisément, les enseignants sont profondément attachés à la réalisation de l'excellence en éducation. Leurs contributions sont souvent ignorées lorsqu'il y a menace d'interruption du travail lors de négociations collectives. Au cours de la dernière ronde de négociations collectives, le gouvernement et les représentants du corps enseignant ont mis à l'essai un système d'arbitrage définitif des propositions finales. Ce processus a ramené la stabilité dans notre système scolaire et rehaussé le moral du corps enseignant. Par conséquent :

33. Un nouveau gouvernement libéral renouvellera son engagement à suivre un processus de négociation accélérée des conventions collectives avec le corps enseignant.

Les universités

Nous envisageons une série de nouvelles mesures pour le secteur universitaire. Nous allons réexaminer le rôle que jouent la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et le gouvernement provincial dans le financement du secteur universitaire dans le but de nous assurer que l'une et l'autre répondent bien aux

«Je dirais aux gens de s'inscrire à l'un des nombreux PCRS du Nouveau-Brunswick (programmes communautaires de récupération scolaire) s'ils veulent s'en sortir. Ils peuvent améliorer leurs aptitudes en mathématiques, en anglais, en lecture et en science, avant de passer à un niveau plus avancé ou d'obtenir leur diplôme d'études générales. Après, ils pourront aller au collège communautaire, trouver un bon emploi dans le domaine de leur choix ou lancer leur propre entreprise. Ils auront plus de confiance en eux-mêmes et trouveront le courage de s'exprimer et de continuer à essayer de nouvelles choses.»

Grace Dean, Saint John Learning Exchange

Nouveau-New Brunswick

«Dans la vie, si on ne fait pas l'effort de s'améliorer, on coule. Après, c'est plus difficile de se relever. Ce projet m'aidera à réintégrer la main-d'oeuvre active et la formation en informatique me sera utile lorsque je me relancerai en affaires, ce que j'ai l'intention de faire.»

Peter Williamson,
participant à TéléÉducation

besoins des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises. Nous désirons déterminer les possibilités de renforcer la collaboration entre nos universités, entre les universités et les collèges communautaires ainsi qu'entre ces établissements d'enseignement et les autres secteurs de notre économie.

34. Un nouveau gouvernement libéral recensera les nouvelles mesures visant à renforcer les liens et les mécanismes de coopération entre nos établissements d'enseignement supérieur.

Les collèges communautaires

On demande de plus en plus à nos collèges communautaires de jouer un rôle central pour l'avenir économique de notre province. C'est en effet grâce aux collèges communautaires que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises acquièrent les aptitudes et trouvent la confiance voulue pour jouer pleinement leur rôle dans notre économie. Au cours des huit dernières années, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises qui réunissent les conditions requises puissent fréquenter le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Nous poursuivrons ces efforts.

35. Un nouveau gouvernement libéral adoptera de nouvelles mesures visant à élargir les modalités d'accès aux collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

Les prêts et bourses aux étudiants

À l'approche du vingt et unième siècle, l'enseignement post-secondaire prend une importance sans précédent. En effet, la nouvelle économie impose des connaissances et des aptitudes qui exigent des études plus poussées, alors même que beaucoup d'étudiants se trouvent dans une situation économique qui les empêche de poursuivre leurs études. L'objectif du programme Canada/Nouveau-Brunswick sur les prêts aux étudiants est de rendre les études supérieures accessibles à tous. Or, comme nous l'ont dit de nombreux étudiants, le système doit être réexaminé et actualisé pour tenir compte des nouvelles réalités de la vie étudiante. Dans les discussions que nous tiendrons sur les modifications à apporter à ce programme, nous continuerons à consulter les dirigeants étudiants et communautaires et à faire en sorte que l'accessibilité aux études post-secondaires constitue la toute première priorité.

36. Un nouveau gouvernement libéral entreprendra des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'établir un programme à l'intention des diplômés lourdement endettés dont le revenu est faible.

37. Un programme d'aide sera établi à l'intention des étudiants fréquentant des établissements privés.

La qualité de la formation

Chaque année, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises investissent beaucoup d'argent dans l'éducation et la formation. Ils sont donc en droit de s'attendre que les personnes qui bénéficient de cette formation auront les connaissances et les aptitudes nécessaires pour s'intégrer au marché du travail. Aussi demanderons-nous aux collèges communautaires et autres établissements de formation de la province de garantir la qualité de leurs diplômés. Un nouveau système sans précédent de garantie nous aidera dans nos efforts de création d'emplois, tout en contribuant à transformer nos établissements d'enseignement supérieur pour que toutes leurs énergies soient axées sur la qualité.

38. Un gouvernement libéral garantira la qualité de la formation dispensée au Nouveau-Brunswick, notamment en déployant plus d'efforts pour la certification des formations offertes par des instances du secteur privé.

Des programmes sociaux innovateurs

Depuis quelques années, le Nouveau-Brunswick joue au Canada un rôle de premier plan, mettant pleinement à profit les possibilités d'éducation et de formation pour aider les sans-emploi, les prestataires de l'aide au revenu et les travailleurs défavorisés. Notre objectif fondamental est de trouver des moyens d'aider les personnes qui sont en mesure de travailler à devenir plus autonomes et à cesser d'être tributaires des programmes publics d'aide au revenu. Nous redoublerons d'ardeur pour que les prestataires de l'aide au revenu puissent avoir davantage accès à une éducation, à une formation et à une véritable expérience professionnelle. Pour ce faire, nous conclurons de nouveaux partenariats avec le secteur privé et d'autres paliers d'administration afin de tirer pleinement profit des nouvelles technologies pour offrir des programmes d'apprentissage partout dans la province.

En 1991, nous avons décidé de réformer les politiques et le fonctionnement du ministère du Développement des ressources humaines. Nous avions alors conclu qu'une forme passive d'aide au revenu n'offrait tout simplement pas aux prestataires et à leurs familles la possibilité d'améliorer leur sort. Nous avons tenu de nombreux ateliers et de nombreuses consultations publiques pour définir une nouvelle orientation. Ensemble, nous avons formulé une stratégie permettant aux Néo-Brunswickois et aux Néo-Brunswickoises de développer les aptitudes nécessaires à une plus grande autonomie, tout en veillant à ce que les personnes nécessiteuses continuent de recevoir une aide financière. Cette nouvelle stratégie vise trois grands objectifs : aider ceux qui sont en mesure de travailler à entrer sur le marché du travail, soutenir notre jeunesse et venir en aide aux personnes handicapées.

Au cours d'un nouveau mandat, nous continuerons à moderniser nos programmes sociaux. Le programme Nouveau-Brunswick au travail et la Compagnie des travailleurs du Nouveau-Brunswick nous ont déjà valu des éloges dans tout le pays. Outre la formation et l'expérience de travail, parmi les différents services offerts aux nouveaux clients, nous mettrons de plus en plus l'accent sur du counseling comme celui qui est dispensé dans le cadre du programme Nouveau-Brunswick au travail.

Nous renforcerons notre programme d'assistance sociale en mettant en oeuvre les recommandations formulées au cours de diverses consultations publiques récentes. Ces recommandations ont mis l'accent sur les groupes prioritaires suivants :

- les personnes qui s'efforcent de devenir plus autonomes;
- les familles ayant des enfants;
- les jeunes;
- les personnes handicapées;
- les enfants de parents au travail.

Par conséquent :

Nouveau-New Brunswick

39. Un gouvernement libéral offrira aux prestataires de l'aide au revenu une formation, une éducation et une expérience de travail qui leur permettront de devenir moins tributaires des programmes gouvernementaux.

Le logement

Tout en encourageant un plus grand esprit d'autonomie chez les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, votre gouvernement réaffirme son grand attachement aux programmes qui aident les citoyens nécessiteux à obtenir des logements à des prix abordables.

De plus en plus, le gouvernement s'associe aux organismes communautaires locaux pour offrir des possibilités de logement à prix abordables, tout en sachant fort bien que près de la moitié de chaque dollar affecté à la construction domiciliaire est consacrée à l'achat de produits du Nouveau-Brunswick.

40. Votre gouvernement poursuivra ses efforts pour mettre un terme aux chevauchements et aux dédoublements en faisant valoir le principe du «guichet unique» en matière de prestation des programmes de logement de concert avec le gouvernement fédéral.

Les services de garderie

La participation à juste titre des femmes au marché du travail s'est accompagnée de la nécessité d'offrir des services de garderie à prix abordables aux familles, en particulier aux familles monoparentales. Votre gouvernement libéral a pris conscience de ce besoin il y a plusieurs années et a mis sur pied son programme de réglementation des places en garderie pour les familles à faible revenu. Nous reconnaissons que le nombre actuel de places en garderie est bien en deçà des besoins et nous travaillons à l'élargissement de ce programme tout en examinant d'autres formes de services de garderie. Si nous voulons réduire les obstacles à l'entrée des femmes sur le marché du travail, nous avons l'obligation de mettre sur pied des programmes qui comprennent des formules non traditionnelles en matière de garde d'enfants, comme des services de garderie saisonniers, du soir et de nuit. Il nous faut également prévoir des places pour les enfants d'âge pré-scolaire et les enfants d'âge scolaire. Certains parents ont aussi fait valoir qu'ils n'étaient pas admissibles aux places de garderie subventionnées, mais que leur revenu était tout de même trop faible pour payer des services de garderie. Pour aider ces familles, notre gouvernement s'engage à travailler avec le secteur privé pour offrir des services de garderie à prix modique dans le cadre des programmes de création d'emplois.

41. Un nouveau gouvernement libéral renouvellera son engagement d'améliorer l'accessibilité des familles néo-brunswickoises aux services de garderie.

«Je participe actuellement à ce programme et j'aimerais exprimer mes sincères remerciements au Premier ministre Frank McKenna pour m'avoir offert cette chance de poursuivre mon éducation, me mettant ainsi sur la voie de l'autosuffisance.»

Participant à Nouveau-Brunswick au travail, Lettre au Courrier des lecteurs, Moncton Times-Transcript

Nouveau-New Brunswick

PARTIE III - GARANTIR LES SOINS DE SANTÉ

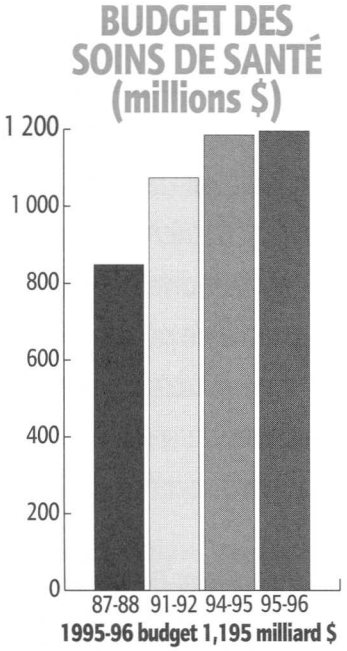

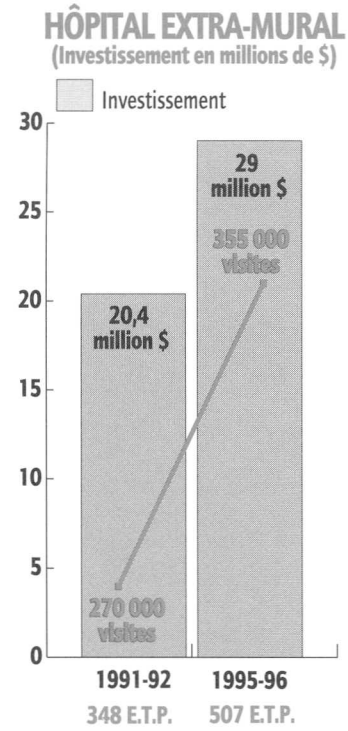

Vue d'ensemble

Le Nouveau-Brunswick joue un rôle de premier plan au Canada dans la préservation d'un système de santé efficace entièrement à la charge des pouvoirs publics. Nous étions l'une des premières provinces, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, à prendre conscience de la nécessité de proposer des mécanismes nouveaux et originaux de prestation de services de soins de qualité dans un climat d'austérité. En fait, c'est avec prudence que nous avons géré notre budget des soins de santé, et le taux de croissance des dépenses en la matière a été stabilisé. Dans leur recherche de solutions pour juguler l'explosion des coûts des soins de santé, d'autres provinces et territoires adoptent un grand nombre des initiatives que nous avons mises à l'épreuve et appliquées au Nouveau-Brunswick. Pendant que nous réformions notre système de santé, les crédits consacrés à la santé et aux services communautaires ont continué à croître, la priorité étant accordée aux secteurs dans lesquels les besoins étaient les plus pressants. Le budget du ministère de la Santé et des Services communautaires a augmenté chaque année depuis 1987. En 1987-1988, il était de 849 millions de dollars. En 1995-1996, ce budget s'établit à 1,195 milliard, soit de 350 millions de dollars de plus ou près de 30 p. 100 d'augmentation. À titre de comparaison, l'Alberta amputera son budget de la santé de plus de 700 millions de dollars (18 pour cent) au cours des deux prochaines années; en Saskatchewan, 52 hôpitaux ont été fermés. Le Québec a gelé les dépenses de santé et annoncé la fermeture de sept hôpitaux. En 1994-1995, la Nouvelle-Écosse a retranché 62 millions de dollars de son budget des soins de santé. Enfin, le gouvernement conservateur nouvellement élu en Ontario vient d'annoncer des réductions initiales de plus de cent millions de dollars dans son budget de la santé.

Nous reconnaissons que les changements touchant le système de santé peuvent être inquiétants. Toutefois, les recherches révèlent que plus de quatre Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sur cinq se disent satisfaits de la qualité et du niveau des services de santé qu'ils ont personnellement reçus au cours de l'année précédente.

42. Un gouvernement libéral restera ferme dans son engagement de maintenir un système de santé ordonné, efficace et compatissant répondant aux besoins de tous les Néo-Brunswickois et de toutes les Néo-Brunswickoises, indépendamment de leur situation socio-économique ou de leur lieu de résidence. Nous continuerons à appuyer les principes qui sous-tendent la Loi canadienne sur la santé, c'est-à-dire la transférabilité, l'intégralité, l'universalité, l'accessibilité et la gestion publique.

Au cours des dernières années, notre système de santé et des services communautaires a connu une profonde mutation. Le gouvernement a pris des décisions difficiles dans le but de protéger ce système, tant pour aujourd'hui que pour l'avenir.

À la suite de la restructuration du système hospitalier, huit corporations hospitalières régionales ont été créés. Une nouvelle formule de financement des hôpitaux sera bientôt adoptée. L'Hôpital extra-mural, qui a connu beaucoup de succès, a été étendu à l'ensemble de la province et dispense des soins à domicile à des milliers de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, ce qui a permis de réduire la durée des hospitalisations.

Une nouvelle unité de soins cardiaques a été inaugurée à Saint John. De nouvelles technologies, notamment un appareil mobile d'imagerie par résonance magnétique, ont été mises en service. Des services de dépistage du cancer du sein pour les femmes à risque ont été mis en place dans l'ensemble de la province. Les mères et les enfants à risque reçoivent des services dans le cadre du programme Initiatives pour la petite enfance. De plus, notre système de soins de longue durée coordonne les services et les besoins d'évaluation des personnes souffrant de limitations fonctionnelles comme les personnes âgées et les personnes handicapées de tout âge.

Nous définissons de nouveaux rôles élargis pour les professionnels de la santé. Par exemple, les infirmières et autres fournisseurs de soins jouent un rôle plus important dans la prestation de soins primaires. Un projet de centre de santé communautaire est à l'essai à McAdam et au St. Joseph's Hospital de Saint John. Des plans visant à aider le Nouveau-Brunswick à mieux rentabiliser le personnel médical, infirmier et de réadaptation ont été adoptés. Depuis 1991, le nombre de médecins exerçant au Nouveau-Brunswick a augmenté d'environ une centaine. Le programme de rattrapage du gouvernement a contribué à assurer que les résidents du nord de la province aient accès à des services de santé de base de qualité au même titre que les autres Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

La stratégie de réduction des listes d'attente

À la demande du gouvernement, les corporations hospitalières régionales doivent régulièrement déposer un rapport sur leur liste d'attente pour les interventions chirurgicales. Ces données permettent au gouvernement de déterminer et d'éliminer avec elles les facteurs qui contribuent à ces délais. Pour s'en tenir à la dernière année, les listes d'attente au Nouveau-Brunswick ont été considérablement réduites. En fait, dans plusieurs spécialités prioritaires comme les chirurgies pour les maladies du coeur et le cancer, les délais d'attente au Nouveau-Brunswick sont inférieurs à la moyenne nationale. Cette tendance favorable était déjà manifeste avant même que le gouvernement n'affecte en mars dernier 2 millions de dollars expressément à la réduction des listes d'attente pour les interventions chirurgicales dans nos plus gros hôpitaux. Pour un gouvernement libéral, la réduction des listes et des délais d'attente pour les interventions chirurgicales constitue une priorité.

43. Sur la période d'un nouveau mandat, le Nouveau-Brunswick atteindra ou dépassera les normes nationales relatives aux listes d'attente pour les interventions chirurgicales.

La construction d'hôpitaux

En 1987, le Parti libéral s'était engagé à terminer la construction du réseau d'hôpitaux régionaux du Nouveau-Brunswick dont la construction s'éternisait depuis plus d'une dizaine d'années. L'ouverture l'année prochaine du nouvel hôpital régional de la Miramichi marquera le terme de cette importante réalisation. Par ailleurs, depuis

Nouveau-New Brunswick

1991, le gouvernement a pris des mesures systématiques dans le but d'améliorer les services de soins ambulatoires et d'urgence. Les hôpitaux de la province continueront d'être rénovés ou transformés pour refléter l'importance croissante des services de soins externes au détriment des soins en milieu hospitalier. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 1987, environ 450 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration des établissements hospitaliers de la province.

Soulignons par exemple l'important programme de rénovation et d'agrandissement entrepris à l'Hôpital Georges-L.-Dumont et au Moncton Hospital, à Moncton, dont la construction d'une unité de radiothérapie. Nous avons terminé la construction de nouvelles installations à Minto, Blackville, Sackville et Tracadie ainsi que l'aménagement d'une unité de soins cardiaques à Saint John. Tout récemment, des rénovations ont été terminées au St. Joseph's Hospital de Saint John qui offre notamment des services dans les domaines suivants : service d'urgence ininterrompu, dépistage du cancer du sein, radiologie, physiothérapie, ergothérapie, inhalothérapie et orthophonie.

D'importants travaux d'agrandissement ou de rénovation ont également été entrepris à Grand-Sault, Bathurst, Caraquet, Sussex, St. Stephen et Woodstock. En outre, nous avons entamé cette année un important projet d'agrandissement et de rénovation à l'Hôpital Dr Everett Chalmers de Fredericton où seront notamment aménagés un nouveau service d'urgence et une nouvelle entrée des ambulances. Enfin, un important projet de rénovation a été lancé à Perth-Andover en juillet dernier.

D'autres projets de rénovation, d'amélioration ou d'agrandissement des établissements de santé ont été entrepris à Albert, Bath, Black's Harbour, Chatham, Chipman, Dalhousie, Doaktown, Fredericton, au Centracare à Saint John, à Hampton, Harvey, Lamèque, McAdam, Newcastle, Oromocto, Perth, Plaster Rock, au Centre Restigouche de Campbellton, à Rexton, Sainte-Anne-de-Kent et à Saint-Quentin.

44. Un gouvernement libéral poursuivra les travaux d'immobilisations selon les besoins dans les établissements hospitaliers de la province afin de mieux les habiliter à dispenser des soins de santé modernes et de qualité.

Les normes

Pour améliorer la qualité des soins de santé, votre gouvernement libéral a pris l'engagement d'établir des indices d'efficacité qui permettront au gouvernement et au public de juger de la qualité des services et des programmes. Ces indicateurs permettront de mesurer la performance du Nouveau-Brunswick par rapport aux normes nationales dans des domaines clés.

45. Un gouvernement libéral veillera à ce que le Nouveau-Brunswick atteigne ou dépasse la moyenne nationale dans des domaines clés de la santé ou des soins de santé, notamment en ce qui concerne le nombre de lits d'hôpitaux et le nombre de médecins.

La télémédecine

La télémédecine consiste à utiliser la technologie pour dispenser des services à distance, notamment des services de diagnostic ou des services de médecine préventive. Cette méthode est de plus en plus utilisée dans le monde entier. Elle permettra par exemple à un spécialiste qui se trouve à Moncton d'établir un diagnostic à l'intention d'un collègue qui a examiné un patient à Bathurst, sans que le patient ait à se déplacer. Il pourrait s'agir aussi d'une infirmière ou d'un infirmier de Saint John offrant conseils et directives sur les questions de la santé des femmes à Grand Manan. Nous sommes d'autant plus en mesure de tirer le plus grand parti de cette technologie puisque nous disposons au Nouveau-Brunswick d'un réseau de télécommunications qui est à la fine pointe de la technologie.

46. Un gouvernement libéral se fixera comme priorité de mettre en oeuvre la télémédecine dans l'ensemble de la province.

Le service Télésoins

Le service Télésoins est un système permettant à une infirmière ou un infirmier d'expérience du service d'urgence d'aider les gens qui téléphonent à déterminer s'ils doivent se rendre au service d'urgence. Le but de ce service est de réduire les visites inutiles au service d'urgence. Un projet pilote est en cours dans la région hospitalière 1 (sud-est du Nouveau-Brunswick) depuis janvier 1995. Le nombre de visites non urgentes a chuté depuis l'entrée en service de Télésoins. Par ailleurs, le nombre de personnes y ayant recours augmente sans cesse et le niveau de satisfaction des usagers est extrêmement élevé.

47. Un gouvernement libéral étendra le service Télésoins à l'ensemble de la province.

Le rôle des professionnels de la santé

Les professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick sont parmi les meilleurs et les plus dévoués du pays. Nous collaborons avec eux dans la recherche de nouvelles méthodes de prestation des soins de santé à tous les niveaux du système. Les centres de santé communautaire, la télémédecine et de nombreuses autres initiatives permettent d'optimiser l'utilisation des compétences et des aptitudes des médecins, infirmières, thérapeutes et autres professionnels de la santé. L'obligation de détenir dorénavant un baccalauréat en sciences infirmières permettra aux infirmiers et aux infirmières de jouer un rôle plus décisif dans notre système de soins de santé.

48. Un nouveau gouvernement libéral travaillera étroitement avec les professionnels de la santé et leurs représentants pour mieux faire évoluer le rôle de tous nos employés afin d'optimiser l'excellent travail de nos médecins, infirmières, thérapeutes et autres professionnels de la santé.

La prévention des maladies et la promotion de la santé

La prévention des maladies et la promotion de la santé sont les fondements de notre politique en matière de santé. D'importantes améliorations ont été mises en place, notamment des programmes de nutrition, d'intervention précoce, de conditionnement physique pour personnes âgées, de dépistage du cancer et d'éducation publique.

La prévention des maladies et la promotion de la santé consomment une part de plus en plus importante du budget des soins de santé. Les recherches montrent en effet qu'en consacrant des sommes relativement minimes à la sensibilisation de la population, à la nutrition, aux services d'intervention précoce, à la vaccination, au dépistage, à la sécurité en milieu de travail, à la condition physique, à la consultation en pharmacodépendance, à la vie active et à d'autres initiatives, on peut éviter des

«Dès qu'on aura complètement mis en oeuvre de nouvelles méthodes de prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick, on verra que les infirmières peuvent manifestement jouer un rôle important dans le processus de réforme en réduisant le recours aux services curatifs coûteux. Les infirmières peuvent dispenser des services de santé de haute qualité à un coût raisonnable, c'est ce qui ressortira des divers projets proposés dans le Discours du trône.»

Lucille Auffrey,
directrice générale,
Association des infirmières
et infirmiers
du Nouveau-Brunswick

Nouveau-New Brunswick

«Nous sommes les premiers au Canada à mettre sur pied notre réseau [Health and Sciences Television Network]. Même en ces temps d'austérité, on trouve toujours des moyens imaginatifs et originaux pour aider les gens à parfaire leur éducation. Je pense qu'au Nouveau-Brunswick, nous faisons plus que dans les autres provinces.»

Valerie Hagerman,
directrice des services éducatifs et consultatifs,
Association des soins de santé du Nouveau-Brunswick

dépenses ultérieures beaucoup plus grandes. En outre, les infirmiers, les infirmières, les médecins et autres professionnels ont exhorté le gouvernement à assurer que toutes ses politiques sont établies en tenant compte de leurs répercussions sur la santé publique. Nous partageons ce souci. Par conséquent :

49. Un gouvernement libéral investira davantage dans les programmes de santé préventive en mettant particulièrement l'accent sur une politique de santé publique qui contribue à l'amélioration de la santé de tous les Néo-Brunswickois et de toutes les Néo-Brunswickoises.

L'imputabilité des corporations hospitalières

Dans le monde entier, l'administration des services de santé impose des choix de plus en plus difficiles et la population désire de plus en plus être associée à ces choix. Au début de 1995, deux comités permanents de l'Assemblée législative, celui des comptes publics et celui des corporations de la Couronne, ont recommandé que chaque corporation hospitalière comparaisse devant un comité de l'Assemblée législative afin que leurs dépenses soient plus systématiquement examinées. Dans le dernier Discours du trône, le gouvernement s'est engagé à examiner l'imputabilité et la régie des corporations hospitalières régionales dans le cadre d'un processus public. Il vient d'adopter une mesure importante en soumettant les corporations hospitalières à la Loi sur le droit à l'information. Cependant, la mise sur pied d'un nouveau système d'imputabilité et de régie des corporations hospitalières ne peut se faire sans l'apport du public. Un document de travail a été publié et des audiences publiques seront tenues. Par conséquent :

50. Un gouvernement libéral demandera à un comité de l'Assemblée législative de tenir de vastes consultations publiques sur l'imputabilité et la régie des corporations hospitalières. Ces consultations porteront notamment sur les avantages respectifs de l'élection et de la nomination des membres des conseils des corporations hospitalières.

La santé est une responsabilité fondamentale

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick a géré la modernisation de notre vaste système de soins de santé. Il s'est montré capable de répondre aux besoins essentiels de notre population. Nous sommes fiers de notre bilan et de notre vision en matière de soins de santé qui nous ont valu l'admiration des autres provinces et territoires. Pour tout dire, la mise sur pied d'un système moderne de soins de santé ne constitue pas seulement une priorité budgétaire pour un gouvernement libéral, mais bien une responsabilité fondamentale.

51. Un gouvernement libéral est fermement engagé à assurer la qualité et le financement intégral d'un système de soins de santé qui atteindra ou dépassera les indicateurs nationaux clés. Les réductions importantes d'impôt prévues dans ce programme électoral ne seront appliquées que lorsque nous aurons rempli nos responsabilités et nos engagements en matière de soins de santé.

Nouveau-New Brunswick

PARTIE IV - POUR UNE GESTION PRUDENTE

Il y a huit ans, votre gouvernement libéral a reconnu l'urgence de rétablir de l'ordre dans les finances de la province. Nous étions alors pratiquement les seuls au Canada non seulement à préconiser l'équilibre budgétaire, mais également à adopter des mesures en ce sens. Aujourd'hui, pratiquement tous les autres gouvernements nous ont emboîté le pas.

Il est logique de gérer de façon responsable les finances publiques de la province pour plusieurs raisons. Par dessus tout, une telle politique montre aux contribuables que leur argent sera dépensé de manière prudente et que leur gouvernement ne sera pas obligé d'imposer de nouvelles taxes ou d'augmenter celles qui existent déjà. Elle incite également nos milieux d'affaires à se lancer dans de nouvelles activités avec l'assurance que leurs investissements se feront dans un climat économique stable et productif.

Pour mener à bien son effort de saine gestion financière, le gouvernement libéral a pu compter sur la collaboration d'une fonction publique professionnelle, appliquée et pleine d'imagination. Nous avons demandé à nos fonctionnaires de nous indiquer comment mieux gérer nos ressources financières et nos programmes et ils ont relevé le défi. Nous continuerons à faire appel à eux pour continuer à faire du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de gestion des programmes et d'élaboration de politiques originales.

En outre, le gouvernement a innové en lançant des consultations pré-budgétaires auxquelles participent les groupes d'intérêts, la population en général, les députés et divers comités spéciaux. Votre gouvernement libéral a la ferme intention de poursuivre ces consultations publiques avec les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises.

Même si la situation financière continue d'être très saine, nous reconnaissons que les transferts fédéraux aux provinces subiront certainement de fortes réductions au cours des quelques prochaines années. Nous tiendrons compte de ces réductions dans notre planification stratégique et nous devrons continuer à maîtriser avec vigilance les dépenses du gouvernement.

Les nouvelles initiatives et les améliorations ou élargissements de programmes que prévoit notre programme électoral seront financés dans le cadre de notre plan financier.

Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent tirer une grande fierté de l'excédent budgétaire global que nous avons réalisé cette année, permettant ainsi au gouvernement de commencer effectivement à réduire notre dette publique. Pour eux comme pour leur gouvernement, le moment est venu de pérenniser cette gestion financière prudente et responsable. Au cours d'un nouveau mandat :

52. Votre gouvernement libéral réalisera son engagement à équilibrer le budget provincial comme l'exige la Loi visant à équilibrer les dépenses et les recettes au compte ordinaire de la province et à continuer à réduire la dette nette de la province.

L'effort récompensé

Ces dernières années, les gouvernements portés au pouvoir ont généralement hérité de déficits monstres alors que de son côté, le secteur privé devait faire face à une concurrence mondiale accrue en réduisant ses coûts. Même si les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises bénéficient déjà du troisième fardeau fiscal total le plus bas au Canada, nous reconnaissons qu'après des années d'austérité, nos citoyens et nos citoyennes qui travaillent dur méritent de voir leur revenu disponible augmenter. Nous en sommes bien conscients depuis quelque temps. C'est pourquoi nous avons procédé à des diminutions modestes de certains impôts et taxes. Au cours des dernières années, nous avons réduit la charge fiscale des petites entreprises, allégé le fardeau fiscal des personnes âgées à revenu faible qui sont propriétaires de leur maison et réduit la taxe sur le tabac. Il conviendrait également de remarquer que contrairement à d'autres provinces, nous ne percevons pas de primes d'assurance-maladie ni de taxes sur la masse salariale. Enfin, une seule province a une taxe sur l'essence inférieure à la nôtre.

Néanmoins, nous croyons fermement que nous devrions continuer à alléger le fardeau fiscal des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises. Nous devons cependant le faire de façon responsable. Nous aimerions poursuivre les progrès que nous avons réalisés au cours des dernières années en amorçant une réduction ordonnée de l'impôt sur le revenu des particuliers. En conséquence, au cours d'un nouveau mandat :

53. Votre gouvernement libéral amorcera une réduction ordonnée de l'impôt sur le revenu des particuliers après avoir rempli ses engagements en matière de soins de santé. Nous nous engageons à baisser graduellement de 10 % le taux de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers, ce qui ramènera notre taux à son plus bas niveau depuis 1982. Nous aurions alors le troisième taux fiscal le plus bas au Canada.

L'impôt foncier

Par ailleurs, nous sommes conscients des difficultés auxquelles certains de nos concitoyens et de nos concitoyennes sont confrontés lorsque l'impôt foncier fluctue d'une manière quasiment insensée. Par conséquent :

54. Un gouvernement libéral envisagera l'adoption de mesures visant à stabiliser l'évaluation foncière et étudiera le système d'évaluation des terres agricoles passibles de taxes de services locaux.

«Il n'y a aucune comparaison entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Atlantique. Cette année, un mot bizarre est apparu dans leur (le gouvernement libéral) budget. C'est le mot «excédent». Je pense qu'il s'agit d'une réalisation remarquable. Équilibrer le budget comme ils avaient promis de le faire, sans augmenter les impôts, constitue, selon moi, un haut fait pour tout gouvernement au milieu des années 1990.»

Peter O'Brien, porte-parole de la Fédération de l'entreprise indépendante dans les provinces de l'Atlantique

Nouveau-New Brunswick

Le salaire minimum
Le gouvernement libéral reconnaît la nécessité de mieux rémunérer le travail des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises. L'amélioration des conditions de travail et des avantages financiers du travail passe par une augmentation ordonnée du salaire minimum. Par conséquent :

55. Un gouvernement libéral augmentera le salaire minimum, lequel s'élèvera à 5,50 $ l'heure à compter du 1er juillet 1996.

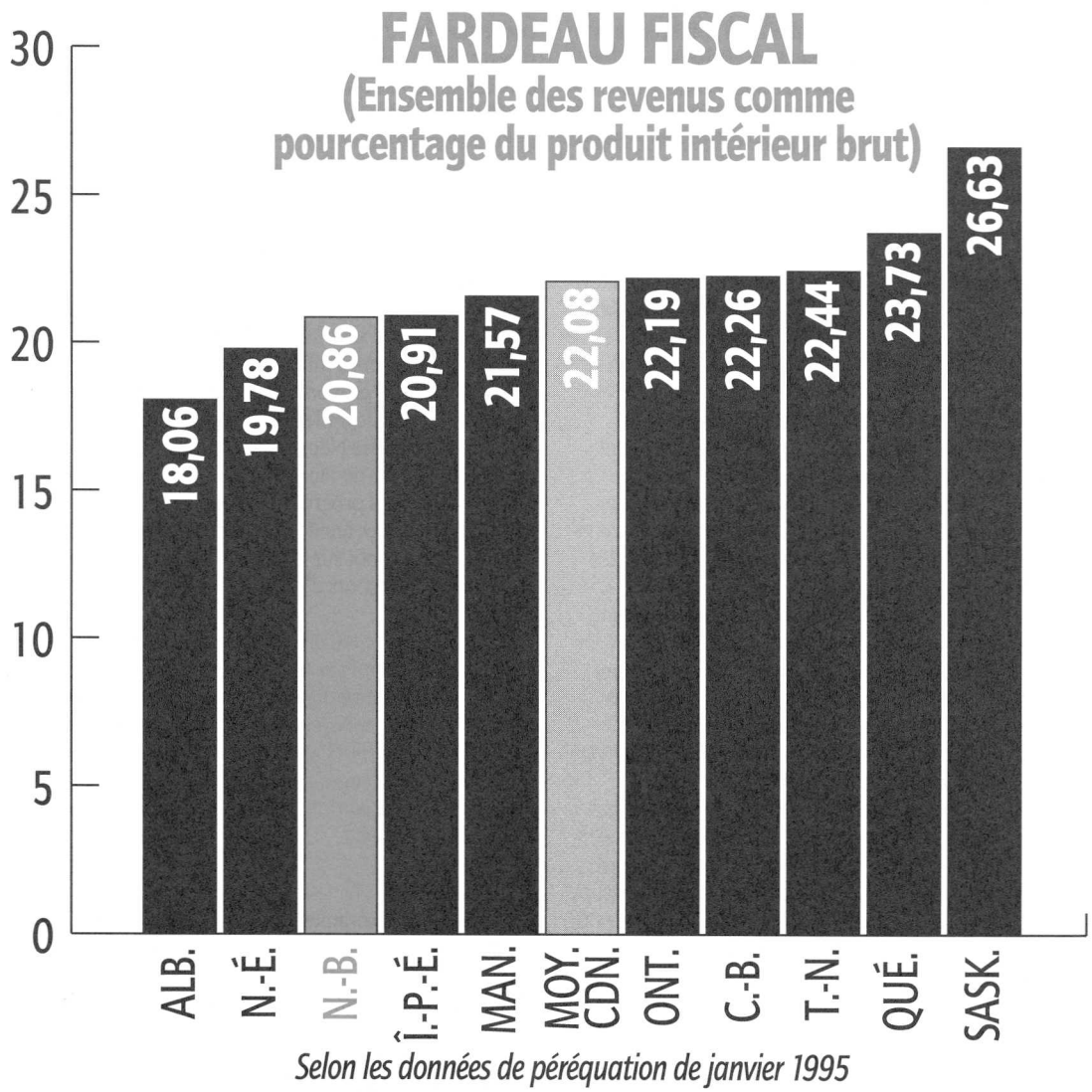

Selon les données de péréquation de janvier 1995

Nouveau-New Brunswick

PARTIE V - UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Le Nouveau-Brunswick offre effectivement une meilleure qualité de vie. Il possède de nombreux atouts et avantages, dont l'océan Atlantique qui est la source d'innombrables activités économiques et récréatives, un grand nombre de rivières et de lacs magnifiques, de riches terres forestières et arables, de nombreuses communautés rurales dynamiques et des régions urbaines prospères. La province est également le berceau de nations autochtones fières et le foyer de deux groupes linguistiques forts et dynamiques.

La population du Nouveau-Brunswick a une longue tradition de partage, d'entraide, de dur labeur et de valeurs familiales bien ancrées. La province est aussi une société tolérante et paisible. Nos communautés demeurent parmi les plus sécuritaires en Amérique du Nord. Les activités artistiques et culturelles contribuent énormément à notre qualité de vie. Elles aussi contribuent à notre bien-être économique.

Depuis toujours, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises attachent beaucoup d'importance à la protection de l'environnement, étant sensibles depuis leur plus jeune âge à la beauté et à la richesse du sol et de la mer.

La conjugaison de tous ces facteurs nous donne une qualité de vie pour ainsi dire inégalée. Votre gouvernement libéral a pris conscience de cette réalité il y a huit ans et a décidé de gouverner en s'appuyant sur les forces naturelles et historiques de la province.

L'environnement

Il y a huit ans, le gouvernement libéral a décidé d'accorder une grande priorité à la protection de l'environnement. Nous avons fait des progrès importants dans de nombreux domaines. Nous avons :

- adopté la Loi sur l'assainissement de l'eau en 1990, loi largement reconnue comme l'une des plus progressistes en matière de protection de l'environnement au Canada;
- adopté une loi originale sur les récipients à boisson;
- construit un laboratoire ultramoderne d'analyses environnementales qui effectue des analyses rigoureuses des sources d'approvisionnement en eau;
- substantiellement contribué à la construction, à l'agrandissement ou à l'amélioration des systèmes municipaux d'approvisionnement en eau;
- entrepris un programme ambitieux visant à assainir les rivières Miramichi et Restigouche;
- équipé les centrales de Dalhousie et de Belledune des premiers purificateurs au Canada;
- créé le Fonds en fiducie pour l'environnement qui a financé de nombreuses initiatives visant à promouvoir des projets d'embellissement des bordures de route, de reboisement, de nettoyage des cours d'eau, des lacs et des ruisseaux, ainsi que diverses mesures éducatives en matière de conservation et d'environnement et de nombreux projets communautaires;
- fait respecter les lois sur la protection de l'environnement; et
- été le premier État d'Amérique du Nord à mettre à l'essai un système volontaire de remise des contenants de lait pour le recyclage.

Votre gouvernement libéral, de concert avec le gouvernement fédéral et les groupes locaux, intensifiera ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'air dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Nous travaillerons étroitement avec les cinq comités régionaux de gestion de la qualité de l'air pour surveiller la qualité de l'air, en faire respecter les normes et élaborer des plans régionaux de gestion à long terme de la qualité de l'air. Nous allons également établir divers partenariats entre le gouvernement et l'industrie pour encourager la conservation de l'énergie et des programmes communautaires d'éducation publique en matière de gestion de la qualité de l'air. Notre but est d'adopter une nouvelle loi générale sur l'assainissement de l'air.

En conséquence :

56. En étroite collaboration avec d'autres paliers d'administration publique, les groupes locaux et les partenaires industriels, nous élaborerons une stratégie générale sur la qualité de l'air pour le Nouveau-Brunswick; nous adopterons de nouvelles mesures législatives pour ancrer cette stratégie dans la loi. La Loi sur l'assainissement de l'air fera l'objet de consultations publiques avant son adoption. Nous mettrons également en oeuvre les mesures précises que nous avons annoncées en vue de régler le problème de la qualité de l'air à Saint John.

Nous établirons de nouveaux partenariats en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme général de nettoyage du port de Saint John qui constitue l'un des plus pressants de nos défis écologiques. Il nous faudra faire preuve d'innovation dans bien des domaines : collaborer étroitement avec d'autres paliers d'administration, créer de nouveaux partenariats public-privé, obtenir des subventions en capital et mettre en oeuvre de nouvelles technologies. Par conséquent :

57. Nous ferons cause commune avec tous les intéressés pour appuyer la mise sur pied d'un plan général de nettoyage du port de Saint John.

Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick a pris l'initiative dans le domaine de la réduction des déchets. Nous avons la ferme intention de maintenir notre leadership. Nous le ferons en travaillant de concert avec le secteur industriel, d'autres paliers d'administration publique et les commissions régionales de déchets solides. Nous encouragerons l'utilisation des déchets et des sous-produits sous-utilisés des industries extractives du Nouveau-Brunswick et favoriserons le lancement de nouveaux programmes de recyclage. En conséquence :

58. Nous adopterons des mesures visant à réduire la quantité de déchets de 50 % d'ici l'an 2000.

Les mesures de protection de l'environnement se justifient également sur le plan économique. Chaque jour au Canada, de nouvelles entreprises naissent dans ce secteur. Ici au Nouveau-Brunswick, nous en avons un certain nombre qui, par leur dynamisme, se taillent un solide marché sur les plans local, national et international. Nous voulons aider ces entreprises à prendre de l'expansion et à dénicher de nouveaux marchés et encourager les entrepreneurs potentiels à s'intéresser au secteur

«Regardez le Nouveau-Brunswick et voyez ce qu'une seule personne, Frank McKenna, a pu accomplir. Nous l'appelons «M. Nouvelle Économie». Il a causé un revirement de la situation au Nouveau-Brunswick. Sa devise est «Allez-y!». Les édiles municipaux n'auront pas à se préoccuper des mois ou des années durant pour savoir ce que serait le prochain modèle, alors que celui-ci nous crève les yeux.»

Nuala Beck,
économiste canadienne
réputée

Nouveau-New Brunswick

«Je salue également votre décision originale de créer un ministère d'État à la famille, auquel nous nous engageons à donner tout notre appui. Voilà ce qui constitue un témoignage approprié et vivant de l'Année internationale de la famille en 1994.»

Henryk J. Sokalski,
coordonnateur,
Secrétariat pour l'Année
internationale de la famille

écologique en plein essor pour lancer de nouvelles activités économiques. En conséquence :

59. Nous préparerons une stratégie de développement économique visant à encourager de nouvelles activités économiques dans le secteur écologique de façon à profiter des nouveaux marchés aux niveaux régional, national et international.

Au cours des dernières années, votre gouvernement libéral s'est efforcé de mieux protéger l'environnement et le mode de vie rural en élaborant de meilleures politiques en matière d'aménagement du territoire et en permettant aux résidents et résidentes des zones rurales d'exercer un plus grand contrôle sur l'évolution de leurs communautés. Nous n'en resterons pas là.

60. Un nouveau gouvernement libéral adoptera une batterie de mesures en matière d'aménagement du territoire et continuera à développer la notion de communauté rurale, laquelle exige que les questions locales intéressant l'aménagement du territoire soient tranchées par des représentants ruraux dûment élus.

La pêche sportive, la chasse et les loisirs

Nous adopterons une nouvelle politique sur la pêche sportive et la chasse. Elle prévoira :

- la création d'un Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick chargé de défendre les intérêts de ceux qui utilisent ces ressources et en jouissent;
- de nouveaux mécanismes pour financer la conservation de la faune, notamment une fondation à laquelle seront versés les droits de licence;
- des projets conjoints avec divers groupes écologistes et d'autres intervenants du secteur privé pour améliorer nos ressources halieutiques et fauniques.

Des mesures législatives seront élaborées pour appuyer l'établissement de zones de conservation sur les terres publiques et privées. Ces zones de conservation pourraient comprendre des sites écologiques uniques, des terres marécageuses, des zones d'aménagement pour la faune et les espèces sauvages et des lieux de grande valeur panoramique. Les servitudes de conservation et d'autres mesures seront multipliées pour encourager des initiatives d'administration par le secteur privé.

Nous multiplierons également les possibilités d'activités récréatives de plein air et de tourisme d'aventure sur les terres publiques, tels un nouveau réseau de sentiers, ainsi que des projets de coopération avec les groupes écologistes et les groupes qui s'intéressent aux activités récréatives.

61. Un nouveau gouvernement libéral établira une politique sur la pêche sportive et la chasse, qui créera un Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick; ce conseil sera chargé de recueillir des fonds pour les activités de conservation et établira des partenariats avec le secteur privé pour protéger et améliorer nos ressources.

Les valeurs familiales et communautaires

Les forces économiques du Nouveau-Brunswick et son esprit de tolérance et d'entraide sont ancrés dans nos valeurs familiales et communautaires. Ces valeurs expliquent en grande partie pourquoi la sécurité règne dans nos rues et dans nos communautés, pourquoi le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick (les crimes violents en particulier) est faible et pourquoi le Nouveau-Brunswick a une qualité de vie particulièrement enviable. Nous désirons renforcer les valeurs familiales et communautaires tout en étant conscients des nouveaux défis qui sont le lot des familles.

Votre gouvernement libéral a créé le ministère d'État à la Famille et le Secrétariat de la politique familiale le 14 octobre 1994. Le Secrétariat a reçu un mandat d'un an pour élaborer des politiques de soutien de la famille. Un comité consultatif ministériel de 26 membres a également été constitué. Le Secrétariat a récemment publié un document-cadre sur les politiques propres à renforcer la famille. À cet égard, le Secrétariat sollicite l'aide de nombreux intervenants dans tous les secteurs, depuis la profession médicale jusqu'aux entreprises privées. Le Conseil consultatif sur la condition de la femme et le Conseil de la jeunesse seront appelés à jouer un rôle clé dans la promotion de cette initiative. Nous croyons qu'il est très important de comprendre de quelle façon la famille est inextricablement liée à la vie à domicile, en milieu de travail, à l'école et dans la communauté. Après des consultations publiques sur le document-cadre proposé :

62. Nous mettrons en oeuvre une politique-cadre sur les questions familiales. Il s'agira d'un programme global qui abordera un certain nombre de questions allant des problèmes particuliers liés à la monoparentalité, à ceux liés à la santé des enfants. La politique proposée s'inspirera substantiellement de l'expertise et de l'appui d'un grand nombre de partenaires sociaux et de nombreuses consultations publiques.

La violence familiale et la violence contre les femmes n'ont aucune place dans une société civilisée. Notre gouvernement voit dans la violence familiale l'un des maux qui se répand le plus dans notre province. Nous avons déjà commencé à élaborer des programmes communautaires comme le Programme de partenariats avec les collectivités dont le but est de sensibiliser la population à la violence familiale tout en conseillant les communautés sur les moyens à prendre pour empêcher la recrudescence de la violence. Ce programme sera étendu à l'ensemble de la province, et nous assurerons la formation continue des professionnels et des non professionnels qui s'occupent des victimes de violence familiale. Notre gouvernement a pris d'autres initiatives pour juguler ce problème, notamment le financement des maisons de transition, les Services d'intervention pour les victimes de violence familiale et les Services de traitement d'intervention pour les auteurs de violence familiale. Nous avons la conviction que ces initiatives, qui s'ajoutent à une politique de développement de la petite enfance axée sur le respect, la gestion de la colère et le contrôle de soi, peuvent briser le cycle qui caractérise si souvent la violence familiale.

63. Nous nous engageons à adopter une batterie de nouvelles mesures en vue de prévenir la violence familiale.

En nous inspirant du document-cadre sur la politique familiale, nous continuerons d'élaborer un programme communautaire pour l'ensemble de la province, qui s'inspirera de la stratégie de promotion de la santé chez les adolescents de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, pour réduire la grossesse chez les adolescentes. Ce programme abordera également les questions de l'usage du tabac, de la consommation d'alcool et de

Nouveau-New Brunswick

drogues et du décrochage scolaire. Des projets sont en cours à Saint John, St. Stephen, Edmundston, Fredericton et à de nombreux autres endroits de la province. En conséquence :

64. De concert avec des collectivités de partout dans la province, un gouvernement libéral travaillera à l'éducation des adolescents afin de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes.

Notre avantage linguistique

Le Parti libéral croit fermement que la diversité linguistique de notre province constitue l'un des plus grands atouts du Nouveau-Brunswick. Pour le Parti libéral, l'égalité des deux communautés linguistiques est un credo. Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick en a inscrit le principe dans la Constitution du Canada. Notre parti a toujours encouragé le respect mutuel entre les deux communautés linguistiques, convaincu que l'union fait la force. Votre gouvernement libéral demeurera fidèle à ce principe.
Il est de plus en plus manifeste que grâce à leur collaboration, les deux groupes linguistiques du Nouveau-Brunswick sont en train de devenir une formidable force économique dans un contexte de mondialisation de l'économie. Les moyens modernes de communication et de transport contribuent à rapprocher les nations et à intégrer les économies régionales. La capacité du Nouveau-Brunswick de faire des affaires partout en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique fait l'envie de nombreuses autres régions. Notre bilinguisme continue à attirer dans la province des entreprises nationales et internationales. Votre gouvernement libéral continuera de faire la promotion de l'atout linguistique particulier du Nouveau-Brunswick au Canada et à l'étranger. À cet égard :

65. Un nouveau gouvernement libéral poursuivra activement et sans relâche la possibilité d'accueillir le Sommet de la Francophonie en 1999.

Les gouvernements libéraux ont été les premiers à appliquer une politique linguistique globale tant sur le plan national que dans la fonction publique de la province. Le Parti libéral est très fier de cette réalisation. Nous avons fait des progrès énormes au cours des dernières années pour offrir à nos concitoyennes et à nos concitoyens des services publics dans la langue officielle de leur choix et faire la promotion de l'équité en matière d'emploi. Nous reconnaissons cependant que des améliorations sont toujours possibles lorsqu'il s'agit d'appliquer une politique linguistique globale. Nous sommes donc convaincus qu'une politique aussi importante qu'elle l'est pour la province et pour son avenir devrait être réexaminée périodiquement pour s'assurer qu'elle est toujours efficace. Par conséquent, au cours d'un nouveau mandat :

66. Nous examinerons l'efficacité de la politique linguistique de la province pour nous assurer qu'elle atteint ses objectifs. Ce faisant, nous réitérerons notre engagement indéfectible aux principes de la Loi sur les langues officielles.

La culture et les sports

Il existe un certain nombre d'initiatives culturelles et sportives qui, en plus de renforcer l'esprit de corps des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises, ont également des retombées économiques. Au cours d'un nouveau mandat, votre gouvernement libéral fera un inventaire de ces initiatives et les favorisera activement.
La contribution des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises à la production de nouveaux films est de plus en plus impressionnante. Par exemple, entre 1990 et 1994, plus de 4 millions de dollars ont été investis dans l'industrie cinématographique pour la production de films, de spots publicitaires et de programmes de télévision au Nouveau-Brunswick. Selon l'industrie cinématographique canadienne, pour chaque dollar consacré à la production cinématographique dans une province, il y a des retombées économiques de 2,80 $ environ. À la lumière de récents événements et des perspectives économiques pour l'industrie cinématographique :

67. Un gouvernement libéral créera une Commission du cinéma du Nouveau-Brunswick dont le mandat sera de promouvoir le Nouveau-Brunswick comme une province «accueillante» pour cette industrie et de favoriser et d'appuyer la production cinématographique par des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises dans notre province.

Votre gouvernement libéral explorera également d'autres pistes dans le domaine de la culture et des sports. Le récent forum sur les arts tenu à Moncton a permis d'établir une série de nouvelles initiatives qui permettront d'élaborer une nouvelle politique culturelle provinciale. Un gouvernement libéral fera activement campagne pour que les jeux d'hiver du Canada de l'an 2003 se déroulent au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement fédéral devra décider où se tiendront les jeux à l'automne de 1998. Nous étudierons également la possibilité de relancer les jeux du Nouveau-Brunswick. Nous le ferons en pleine collaboration avec les commanditaires éventuels, les organisations sportives et les municipalités.

Les personnes aînées

Les personnes aînées et les retraités représentent une ressource communautaire inestimable. Le gouvernement encourage de plus en plus des programmes intergénérationnels visant à promouvoir la pleine participation des citoyens aînés dans tous les aspects de la vie de leur communauté. Par la même occasion, le programme Point d'entrée unique et l'Hôpital extra-mural ont permis aux personnes aînées de vivre plus longtemps chez elles, près de leurs familles et de leurs amis. La Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick et d'autres groupes ont établi d'importants canaux de communication entre leurs membres et le gouvernement afin que ce dernier prenne les mesures nécessaires pour que les personnes aînées mènent la vie pleine et saine à la-quelle elles aspirent.

68. Un nouveau gouvernement libéral renforcera le Bureau pour citoyens aînés afin d'assurer que l'on tienne compte de l'opinion des personnes aînées dans la planification des soins de santé, des programmes communautaires et de la politique familiale.

La communauté autochtone

Au cours d'un nouveau mandat, nous travaillerons étroitement avec les nations Micmac et Malécite de la province pour faire la promotion des intérêts économiques et sociaux de leurs communautés. Nous désirons travailler étroitement avec les premières nations à la mise sur pied d'une stratégie d'amélioration du ren-

«La Province du Nouveau-Brunswick et vous personnellement ont été désignés récipiendaires de la médaille de l'AIF en reconnaissance de votre engagement actif et de vos importantes contributions relatifs au bien-être des familles, traduisant dans les faits les principes et les objectifs de l'Année internationale de la famille.»

Henryk J. Sokalski,
coordonnateur,
Secrétariat pour l'Année
internationale de la famille

Nouveau-New Brunswick

«Ce plan est réaliste et offre aux personnes handicapées l'espoir de participer pleinement à la société et à l'économie.»

dement scolaire des jeunes autochtones. Nous voulons également encourager le développement économique et la création d'emplois dans les communautés autochtones. En conséquence :

69. Votre gouvernement libéral travaillera avec les communautés autochtones et le gouvernement fédéral pour mettre sur pied de nouvelles initiatives visant à relever le rendement scolaire des jeunes autochtones et offrir de meilleures possibilités de développement économique aux autochtones.

Les personnes handicapées

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises handicapés ont beaucoup contribué au développement de leur province malgré leur situation personnelle. Ils l'ont fait dans une société qui considère bien souvent les personnes handicapées comme des malades ayant besoin de soins et de protection.

Votre gouvernement libéral désire travailler avec les personnes handicapées afin de renforcer leur présence au sein de notre société et de notre économie. Les personnes handicapées nous ont dit «donner nous les outils et nous ferons le travail». Nous sommes convaincus qu'elles en sont capables et nous désirons répondre à leur appel. Plusieurs organisations provinciales représentant les personnes handicapées ont récemment présenté un plan dans lequel elles voient un avenir prometteur pour les personnes handicapées du Nouveau-Brunswick. Ce plan est réaliste et offre aux personnes handicapées l'espoir de participer pleinement à la société et à l'économie. Il comporte également des mesures visant à sensibiliser davantage la population et à venir en aide aux Néo-Brunswickois et aux Néo-Brunswickoises handicapés. En conséquence, au cours d'un nouveau mandat :

70. Votre gouvernement libéral travaillera avec les organisations provinciales représentant les personnes handicapées pour mettre en oeuvre un plan visant à faciliter la pleine participation des personnes handicapées à la société et à l'économie néo-brunswickoises.

Nouveau-New Brunswick

PARTIE VI - BÂTIR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Votre gouvernement libéral a ardemment poursuivi deux objectifs en matière de reconstruction depuis qu'il a été initialement porté au pouvoir : d'une part, assurer que le Nouveau-Brunswick soit en première ligne en ce qui concerne les nouveaux développements dans le domaine de l'information et, d'autre part, veiller à doter la province d'infrastructures de première classe pour permettre à ses différents secteurs économiques d'être compétitifs. Nous avons déjà de nombreuses réalisations à notre crédit dans ces deux domaines, mais nous avons la ferme intention d'aller encore plus loin.

Le réseau routier

S'il existe une constante dans notre vision du développement économique, c'est que notre province a besoin d'infrastructures de première qualité pour faire face à la concurrence et prospérer. Il y a huit ans, le Parti libéral a déterminé que le système de transport était un important instrument de développement économique et s'est engagé à améliorer considérablement le réseau routier. Pour le Parti libéral, il fallait accorder une attention particulière à la Transcanadienne et à nos principales routes de grande communication. Depuis 1987, nous avons consacré des sommes records totalisant plus d'un milliard de dollars à la construction routière dans toutes les régions de la province.

En huit ans, votre gouvernement libéral n'a jamais perdu cet engagement de vue. À la fin de 1994, nous avions :

- construit 100 km de la nouvelle autoroute à quatre voies auxquels s'ajouteront 24 km cette année;
- construit 143 km de nouvelles routes de grande communication et artères collectrices;
- revêtu de criblures de pierres 732 km de routes en gravier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick;
- construit 114 nouveaux ponts et 36 échangeurs dans diverses régions de la province.

Nous avons l'intention de poursuivre diligemment ces travaux au cours d'un nouveau mandat, et nous avons déjà jeté les bases pour le faire. Nous sommes en voie de créer la Société routière du Nouveau-Brunswick qui sera chargée de financer, de concevoir, de construire et d'exploiter d'importants tronçons du réseau routier national dans la province. Nous avons également négocié une nouvelle entente avec le gouvernement libéral fédéral pour financer des travaux sur la Transcanadienne et d'autres routes de grande communication. Les deux gouvernements y consacreront quelque 340 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Cet engagement financier, combiné à des méthodes innovatrices de financement de la construction routière, permettra à la province de terminer la réfection de la Transcanadienne et d'autres tronçons du réseau routier. Comme la sécurité routière et le développement économique ne peuvent pas attendre, votre gouvernement libéral poursuivra activement la construction des routes au cours de son nouveau mandat. En conséquence :

71. Nous continuerons à consacrer des sommes records à l'amélioration du réseau routier du Nouveau-Brunswick afin de terminer la construction de la Transcanadienne à quatre voies ainsi que pour assurer une amélioration constante de nos autres routes de grande communication, voies secondaires et collectrices.

L'autoroute électronique

Nous avons créé le Secrétariat de l'autoroute électronique dans notre volonté inébranlable de faire profiter le Nouveau-Brunswick de tous les nouveaux développements qui marquent la transition vers une société de l'information. Nos efforts ont été récompensés et nous ont valu des éloges tant au niveau national qu'international. Nous assistons à l'établissement au Nouveau-Brunswick d'un nombre croissant de centres téléphoniques et d'entreprises multimédia axées sur l'autoroute électronique. Il n'y a pas de doute que de nouvelles initiatives verront le jour à moyen terme et nous ne manquerons pas de promouvoir toutes les régions de la province pour y attirer de nouvelles activités économiques. Nous avons également vu à quel point la technologie de l'information pouvait être bénéfique dans des secteurs comme le réseau de bibliothèques du Nouveau-Brunswick où la mise en place d'un programme d'automatisation complète, qui est bien avancée, permettra une utilisation conviviale de nos bibliothèques.

Nous continuerons à oeuvrer pour que la nouvelle économie de l'information constitue une expérience d'apprentissage continu et un outil de développement économique pour tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises. Au cours d'un nouveau mandat, nous travaillerons également en étroite collaboration avec tous les intéressés pour ouvrir à la province de nouvelles perspectives économiques dans le secteur de l'information. Plus précisément :

72. Nous relierons nos universités et nos collèges communautaires à l'aide d'un réseau ultra-rapide permettant la transmission et l'échange d'idées.

73. Nous élaborerons une stratégie qui nous permettra d'attirer au Nouveau-Brunswick les investissements rendus possibles par le réseau à bande large mis en marche par NBTel et Fundy Cable.

En faisant du Nouveau-Brunswick un centre d'affaires de classe mondiale pour la technologie de l'information, nous mettrons la priorité sur les secteurs suivants :

- les technologies avancées en matière de didacticiels;
- les logiciels d'application;
- la technologie des réseaux numériques;
- l'information électronique (en ligne)
- le contenu et les applications en langue française pour les besoins de l'autoroute électronique
- la technologie de l'information
- les services de consultation.

74. Un gouvernement libéral s'engage à créer de nouveaux centres d'excellence dans nos universités et collèges communautaires.

Cet effort n'a pas besoin d'être coûteux, puisqu'il existe déjà une base solide. Des pourparlers ont déjà eu lieu en vue de la création d'un centre multimédia à l'Université

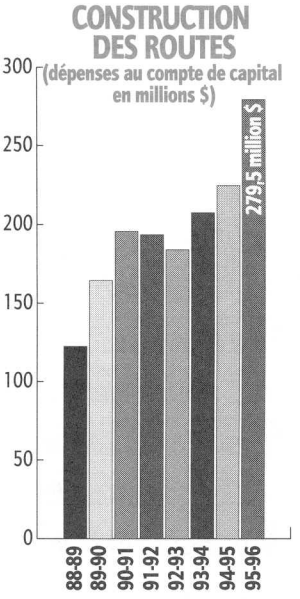

Nouveau-New Brunswick

«La prolifération des centres téléphoniques au Nouveau-Brunswick est la manifestation la plus visible de sa maîtrise de la nouvelle économie infoculturelle des années 1990 et au-delà. Il lui a fallu tout juste quatre ans pour devenir la capitale des centres téléphoniques de l'Amérique du Nord.»

Peter Delottinville, auteur de *Shifting to the New Economy*

Mount Allison, à l'Université du Nouveau-Brunswick et à Miramichi, de la création du Centre international pour le développement de l'inforoute francophone au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet ainsi que d'autres initiatives à l'Université de Moncton. Le Centre de technologie de l'apprentissage de la Miramichi est déjà installé au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick-Miramichi. Dans certains cas, nous pourrons nous servir de l'autoroute électronique pour unir et renforcer les centres de recherche existants. La technologie alimentaire en est un bon exemple. Nous connaissons bien l'importance que revêtent l'agriculture et la transformation des produits alimentaires pour l'économie du Nouveau-Brunswick et nous savons que la Province possède actuellement à Shippagan, Moncton et Fredericton d'excellents centres de recherche dans le domaine de la préparation, de la conservation et de la transformation des produits alimentaires. Le maillage de ces centres de recherche grâce à la technologie moderne de l'information renforcerait leurs capacités de recherche tout en leur permettant d'offrir de meilleurs services à nos petites entreprises. Nous mettrons l'accent sur le développement d'applications de langue française pour l'autoroute électronique et nous collaborerons avec les trois composantes de l'Université de Moncton pour la mise sur pied d'un centre auquel cette mission sera confiée.

Les travaux publics et les municipalités

Une part importante de notre budget annuel d'immobilisations a été consacrée à nos écoles, à nos établissements de soins de santé et aux autres travaux publics. Dans l'avenir, l'accent sera mis sur l'entretien et l'amélioration des installations existantes, de nouvelles installations n'étant construites que si les circonstances l'exigent manifestement. Les infrastructures municipales, comme les installations de traitement des déchets solides, les installations d'épuration des eaux usées et les systèmes d'approvisionnement en eau ont également été grandement améliorées grâce aux investissements en capital et à la collaboration du gouvernement fédéral dans le cadre de son programme tripartite d'infrastructures. Plus remarquablement, les dépotoirs sont progressivement éliminés dans la Province pour faire place à des sites d'enfouissement sanitaire modernes coûtant chacun plusieurs millions de dollars. Ces investissements constituent également une pièce maîtresse de notre effort de reconstruction qui permettra à la province d'affronter le vingt et unième siècle.

75. Un gouvernement libéral continuera à investir dans les travaux publics et les infrastructures municipales comme il l'a toujours fait. Nous mettrons particulièrement l'accent sur l'achèvement du réseau régional des sites d'enfouissement sanitaire.

Établir des partenariats entre les secteurs public et privé

Depuis un certain temps déjà, votre gouvernement libéral étudie de nouvelles façons d'intégrer l'ingénuité du secteur privé à la prestation des services essentiels, un rôle qui relève du gouvernement. Nous ne sommes pas partisans de la privatisation totale dans tous les cas, préférant plutôt avoir recours aux conseils de nos fonctionnaires et de nos partenaires du secteur privé pour déterminer la faisabilité de méthodes nouvelles en matière de prestation de services. Le nouveau système d'urgence 911 actuellement en cours d'aménagement par la province en collaboration avec plusieurs grandes compagnies illustre bien ces partenariats, tout comme la nouvelle école de Moncton-Nord et l'établissement pour jeunes contrevenants à Miramichi.

76. Un gouvernement libéral continuera d'avoir recours à des partenariats public-privé, lorsqu'il peut être déterminé que l'intérêt supérieur de la clientèle des services visés, des contribuables et de la fonction publique peut être protégé ou rehaussé par la privatisation ou l'impartition.

PARTIE VII : GOUVERNER DANS LA COOPÉRATION

La désaffection de la population à l'égard des institutions publiques est un phénomène mondial. C'est pourquoi votre gouvernement libéral a fait de l'intégrité un principe fondamental de sa démarche gouvernementale et continuera de le faire au cours d'un nouveau mandat. En effet, la population est beaucoup mieux informée aujourd'hui des questions d'intérêt public qu'elle ne l'était il y a seulement quinze ou même dix ans. La révolution de l'information a des conséquences importantes pour les gouvernements. La rapidité époustouflante des communications modernes permet d'informer les citoyens et les citoyennes rapidement, de façon visuelle et avec des répercussions considérables.

Il en résulte qu'aujourd'hui, la population est très bien informée sur la chose publique, le gouvernement et les activités gouvernementales. Elle désire participer, faire connaître son point de vue et se faire entendre. Les gens n'acceptent plus des services de mauvaise qualité et ils s'impatientent de plus en plus devant le dédoublement des services entre les programmes gouvernementaux, notamment entre les gouvernements fédéral et provincial. Votre gouvernement libéral est très conscient des nouveaux défis que la société de l'information réserve aux gouvernements. Toutefois, nous avons la conviction que nous devrons relever résolument ces défis :

- en consultant la population sur toutes les décisions importantes;
- en ne ménageant aucun effort pour utiliser les moyens modernes de communication afin de donner plus de pouvoir aux citoyens et aux citoyennes dans leur relations avec le gouvernement et démocratiser davantage les institutions gouvernementales;
- en nous laissant toujours guider dans nos relations avec la population par les valeurs fondamentales de gouvernement que sont l'intégrité et l'honnêteté; et
- en nous assurant que le gouvernement fonctionne aussi efficacement que possible, que la paperasse et la bureaucratie sont réduites, en rationalisant les activités gouvernementales et en éliminant les chevauchements et les dédoublements de nos activités avec celles d'autres paliers de gouvernement.

La consultation

Votre gouvernement libéral s'est particulièrement distingué par les consultations publiques ouvertes et innovatrices qu'il a tenues. En effet, pas moins de 85 commissions, documents, rapports, consultations et politiques ont eu pour fil conducteur la participation publique. Qu'il s'agisse des soins de santé ou des routes, nous avons écouté la population, puis nous avons agi. Nous avons aussi reconnu que des opinions irréconciliables sont inévitables et qu'il incombe au gouvernement de diriger. Néanmoins, la population a le droit de participer à l'élaboration des politiques publiques. Nous réaffirmons donc notre engagement à tenir des consultations publiques sur d'importantes initiatives gouvernementales, notamment sur un grand nombre de celles mentionnées dans le présent programme électoral. Les comités législatifs, en particulier, renforcent le rôle des députés tout en constituant un forum tout indiqué pour recueillir les opinions de la population. En conséquence :

77. Un nouveau gouvernement libéral continuera de faire des consultations publiques une condition préa-lable à la mise en oeuvre d'importantes initiatives gouvernementales.

Votre gouvernement libéral fera pleinement usage des nouvelles technologies de l'information pour informer les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises et leur donner plus de pouvoir dans leurs relations avec leur gouvernement. Grâce à ces nouvelles technologies, la réduction de la paperasse et de la bureaucratie ainsi que la prestation de services publics à un «guichet unique» sont possibles en rassemblant sous le même toit les premiers points de contact pour divers programmes gouvernementaux.

Nous allons également examiner de nouveaux mécanismes pour solliciter et entendre les opinions des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises sur l'utilité de nos programmes ainsi que sur la qualité des services dispensés. Nous accueillerons la participation de la population dans le cadre de notre étude sur les changements démographiques au Nouveau-Brunswick et leurs répercussions sur la prestation future des services au Nouveau-Brunswick. Nous présenterons donc, à des fins d'étude et de débat publics, un rapport sur les changements démographiques au Nouveau-Brunswick. Les nouvelles technologies de l'information peuvent aussi simplifier les relations entre le gouvernement et les milieux d'affaires. Par exemple, nous prendrons des mesures visant à rationaliser le système d'administration du revenu avec les milieux d'affaires. En conséquence, au cours d'un nouveau mandat :

78. Votre gouvernement libéral fera usage des nouvelles technologies pour renforcer les relations entre les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises et leur gouvernement et pour faciliter l'accès aux services gouvernementaux partout au Nouveau-Brunswick.

La protection de la vie privée

La province étant toujours à l'avant-garde des technologies nouvelles et de l'autoroute électronique, votre gouvernement est aussi devenu un grand promoteur et un grand utilisateur de ces technologies. En conséquence, les ministères et organismes publics ont maintenant recours à ces technologies pour accroître la qualité et l'efficacité de leurs services. La gestion de ces technologies et des nouvelles bases de données exige que les renseignements personnels relatifs à nos citoyens et à nos citoyennes soient traités avec prudence et de manière confidentielle. En conséquence, au cours d'un nouveau mandat :

79. Un gouvernement libéral préparera une nouvelle *Loi sur la protection des renseignements personnels* afin

«La révolution de l'information a des conséquences importantes pour les gouvernements. La rapidité époustouflante des communications modernes permet d'informer les citoyens et les citoyennes rapidement, de façon visuelle et avec des répercussions considérables.»

Nouveau-New Brunswick

«Nous continuerons à imposer des normes élevées et à exiger que tous ceux qui cherchent à servir les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises par l'intermédiaire du Parti libéral respectent ces normes.»

d'assurer la protection et la confidentialité des renseignements personnels dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick a la possession. Lors de la rédaction du projet de loi, nous tiendrons des audiences publiques pour obtenir le point de vue des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises.

Les municipalités

Le gouvernement libéral a la ferme intention de doter nos municipalités d'une plus grande autonomie pour exercer leurs activités. Au cours d'un nouveau mandat, nous entendons travailler avec les municipalités pour redéfinir leur rôle. À cette fin :

80. Le gouvernement réformera la Loi sur les municipalités pour tenir compte des besoins et des responsabilités des municipalités et les rendre plus autonomes avec l'arrivée du vingt et unième siècle.

L'intégrité et l'imputabilité

Les nouvelles technologies de l'information joueront dorénavant un rôle vital pour les gouvernements, mais elles ne pourront jamais remplacer les valeurs éprouvées que sont l'intégrité et l'honnêteté. Au tout début de son premier mandat, votre gouvernement libéral a imposé des normes d'éthique très élevées aux ministres et hauts fonctionnaires. La pension des députés a été réduite et leur salaire a baissé au cours des dernières années. Nous continuerons à imposer des normes élevées et à exiger que tous ceux et celles qui cherchent à servir les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises par l'intermédiaire du Parti libéral respectent ces normes. En conséquence :

81. Dans toutes ses relations avec les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, votre gouvernement libéral continuera de fonder son action sur des normes élevées d'intégrité et d'imputabilité.

Les indicateurs de performance

Il y a huit ans, nous avions décidé de rationaliser les activités du gouvernement et d'éliminer autant que possible les programmes ou activités du gouvernement que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ne jugeaient plus vraiment prioritaires. Nos réalisations en ce sens sont impressionnantes :

- nous avons éliminé 2 450 postes au sein de la fonction publique avec peu de mises à pied;
- nous avons réduit le nombre de conseils scolaires de 42 à 18;
- nous avons éliminé 55 entités distinctes dans l'administration des soins de santé et créé huit corporations hospitalières régionales;
- nous avons éliminé de nombreux programmes et de nombreuses activités peu prioritaires, ce qui s'est traduit par des économies substantielles pour les contribuables.

Nous désirons continuer notre travail dans ce domaine tout en améliorant le niveau des services dispensés. Nous désirons également continuer à assurer que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises tirent le maximum de chaque dollar d'impôt qu'ils versent. Pour cela, nous devons particulièrement insister sur la qualité des services publics et pouvoir compter sur une fonction publique motivée et tournée vers la qualité. En conséquence, au cours d'un nouveau mandat :

82. Nous demanderons à tous les ministères et organismes d'établir des indicateurs de performance et d'autres indices de mesure qui serviront à évaluer le rendement et les retombées des programmes qu'ils administrent. Ces données seront déposées chaque printemps à l'Assemblée législative afin de rendre chaque ministère et organisme publiquement comptable du succès de ses programmes et de la qualité de ses services.

Service Nouveau-Brunswick

À l'automne de 1991, nous avons entrepris des consultations publiques pour recueillir le point de vue des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises sur la façon de mieux gérer les ressources publiques et de rendre les activités gouvernementales plus «conviviales». Ils ont fait preuve d'originalité dans leurs suggestions.

En janvier 1992, nous avons lancé deux projets pilotes de centre de services, l'un à Woodstock, l'autre à Caraquet. Leur but était de déterminer s'il était possible d'améliorer la prestation des services publics au moyen d'un personnel identique ou moins nombreux en réunissant divers services gouvernementaux sous le même toit et derrière le même guichet. Ce mode de fonctionnement constitue une rupture totale avec la façon dont le gouvernement sert la population, la façon dont il s'organise et la façon dont les fonctionnaires se voient dans leur rôle de prestataires de service. L'évaluation des deux projets pilotes montre que cette approche améliore l'accès du public et la satisfaction de la clientèle tout en réduisant le coût de prestation des services gouvernementaux.

En conséquence :

83. Un gouvernement libéral établira de nouveaux centres de Service Nouveau-Brunswick et de nouveaux points de service en franchise partout dans la province pour rehausser la qualité des services gouvernementaux et les rendre plus accessibles, tout en réduisant le coût des activités gouvernementales.

Nouveau-New Brunswick

PARTIE VIII - CONCLUSION : UN AVENIR PROMETTEUR

Le bilan est là et chacun peut en juger. Au cours des huit dernières années, votre gouvernement libéral a travaillé de concert avec les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises pour mettre notre province sur la voie de l'autosuffisance, de la croissance économique et du développement des ressources humaines, tout en faisant preuve de responsabilité dans la gestion des finances publiques. Nous avons pris une longueur d'avance sur les autres provinces canadiennes dans la préparation de notre rendez-vous avec le nouveau millénaire.

Cependant, le leadership démocratique se caractérise par un éternel recommencement. Dans une société dynamique en perpétuelle mutation, la capacité de s'adapter positivement au changement est le gage de la réussite. Dans les pages qui précèdent, votre gouvernement libéral a exposé son programme, un programme dont la vision permettra au Nouveau-Brunswick et aux Néo-Brunswickois et aux Néo-Brunswickoises de traverser avec assurance les 4 ou 5 prochaines années pleines de défis à relever et d'occasions à saisir.

Toute notre stratégie sera axée sur la création d'emplois. Les emplois permettent au citoyen et à la citoyenne de se nourrir et de se payer les choses de première nécessité, et même de s'offrir quelques luxes. Les emplois stimulent également l'économie en mettant plus d'argent en circulation. Les emplois produisent le revenu qui permet de payer les services publics sans augmenter les impôts. Les emplois sont une source de dignité et de fierté.

Au cours des quatre dernières années de gouvernement libéral, la province a enregistré une augmentation nette de 20 000 emplois. Au cours des prochaines années, grâce à des politiques destinées à stimuler aussi bien les secteurs traditionnels que les secteurs de pointe, nous en créerons 25 000 de plus. Nous encouragerons les investissements et l'entrepreneurship partout dans la province. Le développement économique des régions rurales jouera un rôle décisif dans notre stratégie de création d'emplois. Nous encouragerons la production et la transformation agro-alimentaires et ferons en sorte que notre industrie forestière et notre industrie des pêches restent au premier rang de leur secteur respectif. Le Nouveau-Brunswick est reconnu comme une destination touristique de classe mondiale et nous renforcerons cet atout. Enfin, nous veillerons à ce que les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick reçoivent un salaire équitable pour leur travail.

Dans l'économie de l'avenir, le travail sera indissociable de l'apprentissage. La vitesse des changements technologiques nous obligera à améliorer nos connaissances et à en acquérir de nouvelles. Votre gouvernement libéral s'engage à offrir des possibilités d'éducation, de formation et d'expérience de travail pour tous les groupes d'âge et à tous les niveaux. À cet égard, nous avons l'intention de nous attacher tout particulièrement à répondre aux besoins des jeunes et de ceux qui ont des difficultés à réintégrer le marché du travail.

Parmi les nombreux services qui font du Nouveau-Brunswick un endroit à visage humain, aucun n'est plus important que les soins de santé de qualité. Un nouveau gouvernement libéral s'engage à maintenir et à améliorer la qualité des soins de santé dans l'ensemble de la province, tout en faisant preuve d'originalité pour tirer le maximum possible de chaque dollar que nous consacrons à ce secteur vital. De plus en plus, des programmes comme l'Hôpital extra-mural, la télémédecine, le service Télésoins et la médecine préventive viendront se substituer au système traditionnel de santé axé sur les hôpitaux ou viendront compléter ce système. Toutefois, aucune autre priorité ne nous amènera à sacrifier la qualité des soins de santé.

L'administration publique responsable qui a caractérisé notre gouvernement libéral a permis au Nouveau-Brunswick d'entrer dans une ère d'équilibre budgétaire et de réduction de la dette. Nos finances ont été assainies. Au cours d'un nouveau mandat, nous veillerons à ce que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises commencent à récolter les fruits des années d'austérité. Nous nous engageons à réduire l'impôt provincial sur le revenu des particuliers au cours d'un nouveau mandat.

L'une des marques de succès d'une société réside dans la qualité de vie qu'elle offre à ses membres. Un riche milieu naturel et de profondes traditions culturelles offrent aux Néo-Brunswickois et aux Néo-Brunswickoises d'immenses possibilités de vivre une vie bien remplie et satisfaisante. Votre gouvernement libéral fera tout pour promouvoir notre patrimoine commun. Nous favoriserons l'égalité linguistique, protégerons nos valeurs écologiques, encouragerons la stabilité de nos familles et de nos communautés et soutiendrons le développement d'activités culturelles et sportives. Nous veillerons tout particulièrement à ce que les personnes handicapées, les personnes âgées et les autochtones participent pleinement à tous les aspects de la vie néo-brunswickoise.

Votre gouvernement libéral a investi des sommes sans précédent dans l'aménagement des infrastructures de la province. Nous avons construit ou amélioré près de 1 000 km de routes principales et secondaires rendant nos routes plus sécuritaires et nos entreprises plus compétitives. Au cours d'un nouveau mandat, nous poursuivrons notre vaste programme de construction routière.

Parallèlement, nous nous engageons toujours à faire du Nouveau-Brunswick une destination qui compte sur l'autoroute électronique ainsi qu'un centre dynamique pour l'échange électronique des idées.

Au cours des huit dernières années, le leadership de notre gouvernement a rehaussé la réputation du Nouveau-Brunswick tant au Canada qu'à l'étranger. Les membres de l'équipe libérale ont reconnu l'esprit traditionnel de fierté et de solidarité qui anime les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, et ont démontré qu'il y a meilleure solution que d'être tributaire de l'État. Aujourd'hui, notre province est un membre fier et fort de la famille canadienne.

Il faut que cela continue. Travaillons ensemble pour que le Nouveau-Brunswick aille toujours de l'avant!

«À Performx, nous sommes convaincus que la province du Nouveau-Brunswick, dirigée par le Premier ministre McKenna, connaît bien les possibilités offertes et a fait preuve de clairvoyance en élaborant une économie pour la nouvelle génération. Le Nouveau-Brunswick a créé un milieu d'affaires qui est digne de servir de modèle et qui favorise l'exploitation de la technologie de pointe.»

Seymour Epstein,
directeur général de
Seymour Epstein Enterprises Ltd.

Nouveau-New Brunswick

ANNEXE : NOS ENGAGEMENTS

1. Créer 25 000 nouveaux emplois nets pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises au cours du prochain mandat.

2. Un gouvernement libéral travaillera étroitement et créera de nouveaux partenariats avec le monde des affaires et les autres paliers d'administration publique afin de promouvoir l'investissement, le commerce et les affaires. Nos efforts passés dans ce secteur ont été couronnés de succès, et ils nous serviront de tremplins dans la recherche de nouvelles perspectives et la création de milliers d'emplois nouveaux pour les gens du Nouveau-Brunswick.

3. Dans le cadre d'un nouveau mandat, un gouvernement libéral multipliera les efforts pour promouvoir la province, sa main-d'oeuvre et ses atouts naturels auprès des entreprises de l'extérieur de la province. Le succès engendre le succès et nous avons tout lieu de croire que des sociétés nationales et internationales continueront à venir s'installer dans la province et à y créer des emplois.

4. Le gouvernement travaillera de concert avec des intervenants du secteur privé, d'autres gouvernements de la région de l'Atlantique et le gouvernement fédéral en vue d'adopter des mesures précises afin de mettre du capital de risque à la disposition des entrepreneurs.

5. Nous mettrons en oeuvre un nouveau programme d'avance de capitaux aux petites entreprises, avec l'aide des investisseurs, des entreprises et des particuliers et en ayant recours aux fonds de relance économique. Cette aide sera offerte aux entreprises en phase de lancement et à celles qui se spécialisent dans la fabrication de produits ou la prestation de services tout à fait nouveaux.

6. Nous gèlerons pendant au moins deux ans les taux moyen des primes versées à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs et travailleuses et nous comblerons son passif non capitalisé.

7. Un nouveau gouvernement libéral adoptera des mesures afin de réduire considérablement le fardeau réglementaire qui pèse sur la petite entreprise.

8. Au cours d'un nouveau mandat, le gouvernement libéral cherchera à former de nouveaux partenariats afin de promouvoir le développement économique de nos régions rurales et de rechercher activement de nouveaux débouchés. Nous nous baserons sur la «Stratégie de développement rural» que nous avons lancée en février 1995.

9. Nous allons promouvoir un programme d'aménagement des terrains et d'expansion des terres agricoles. De plus, nous prendrons l'initiative d'établir des partenariats entre les secteurs public et privé afin de préciser les rôles, les responsabilités et l'engagement nécessaire au succès de nos entreprises. Nous multiplierons les démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des fonds destinés à l'aménagement et l'amélioration des systèmes d'entreposage de la pomme de terre. Nous élaborerons un programme d'expansion pour l'amélioration des peuplements et la mise en oeuvre de nouvelles technologies afin d'abaisser les coûts de production.

10. Nous appuierons le lancement d'un programme innovateur d'aide financière en faveur des producteurs de bovins de boucherie. Le programme prévoira la prise en charge d'une partie de l'intérêt jusqu'à concurrence de 10 % sur trois ans.

11. Nous créerons un nouveau centre de bio-technologie au Nouveau-Brunswick.

12. Nous travaillerons de concert avec d'autres intervenants dans la mise au point de nouvelles technologies pour la production de produits à valeur ajoutée ainsi que de nouvelles techniques d'emballage; nous identifierons des possibilités de remplacement des importations de produits du poisson de premier choix; enfin, nous chercherons de nouveaux créneaux et débouchés pour les produits spéciaux à l'étranger.

13. Nous favoriserons l'exploitation d'espèces sous-utilisées comme la palourde américaine et le chien de mer.

14. Nous protégerons et augmenterons notre part de ressources halieutiques dans le golfe du Saint-Laurent et dans la Baie de Fundy.

Nouveau-New Brunswick

15. Reconnaissant le rôle de la pêche côtière pour l'économie des régions rurales du Nouveau-Brunswick, nous adopterons les mesures nécessaires pour assurer son développement.

16. Nous développerons l'élevage commercial d'espèces comme le flétan et l'aiglefin, et nous favoriserons l'élevage en eau douce en mettant plus particulièrement l'accent sur des espèces comme l'omble chevalier et la truite arc-en-ciel.

17. Nous favoriserons la recherche et le développement dans le domaine de l'élevage d'espèces de mollusques comme les myes communes, les moules et les huîtres.

18. Nous continuerons à fournir de l'aide, notamment de l'aide financière, aux propriétaires de lots boisés pendant les cinq prochaines années en attendant que les associations de propriétaires soient elles-mêmes en mesure de fournir des services.

19. Un programme élargi de sylviculture de l'ordre de 10,7 millions de dollars a été mis en oeuvre en 1995 et se poursuivra au cours des années à venir. Les programmes existants et des programmes nouveaux assureront la gestion efficace de chaque hectare de terre et le plus grand soin sera apporté à la conservation des diverses espèces dans leurs proportions actuelles.

20. Nous établirons une politique voulant que seuls les fabricants de produits à valeur ajoutée obtiennent de nouvelles allocations de bois sur les terres de la Couronne.

21. Un nouveau gouvernement libéral favorisera le développement des sociétés minières intermédiaires et continuera d'appuyer financièrement ce programme destiné à augmenter le nombre d'emplois et l'exploitation du secteur minier.

22. Nous établirons un programme global d'amélioration éconergie.

23. Un gouvernement libéral collaborera avec d'autres gouvernements et le secteur privé en vue de construire un gazoduc traversant le Nouveau-Brunswick et en vue d'assurer un approvisionnement stable à long terme en gaz naturel.

24. En consultation étroite avec l'industrie et les autres paliers d'administration publique, nous élaborerons un plan quadriennal visant à renforcer notre industrie touristique.

25. Un gouvernement libéral lancera le programme Premier départ Nouveau-Brunswick à l'intention des jeunes.

26. Un gouvernement libéral aidera les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises à améliorer leurs compétences et leurs connaissances en informatique et en technologie.

27. Un nouveau gouvernement libéral étendra massivement notre excellent programme pilote Orientation à la carrière à tous les districts scolaires au cours des quatre prochaines années. Nous établirons une cible d'un million d'heures d'expérience de travail et de stages rémunérés.

28. Un gouvernement libéral travaillera diligemment avec les employeurs, les universités, les collèges communautaires et d'autres éducateurs et formateurs pour accroître l'accès aux possibilités d'alternance travail-études dans la province. Notre objectif sera de doubler le nombre actuel de places dans les programmes d'alternance travail-études.

29. Au cours d'un nouveau mandat, un gouvernement libéral continuera d'adhérer aux principes du programme Excellence en éducation et de veiller à ce que nos enfants soient bien préparés pour affronter l'avenir.

30. Un nouveau gouvernement libéral continuera à incorporer les nouvelles technologies à tous les niveaux du système scolaire.

31. Un nouveau gouvernement libéral renouvellera son engagement de tout mettre en oeuvre pour augmenter le taux de rétention scolaire dans toutes les écoles de la province.

32. De nombreuses mesures sont déjà en place pour assurer «l'apprentissage dans la discipline» et elles seront maintenues. Il s'agit notamment; de la formation des enseignants, des parents, des élèves, des étudiants et des conducteurs d'autobus, de la médiation par des pairs, de la gestion et de la résolution de conflits, et des techniques non violentes d'intervention d'urgence.

33. Un nouveau gouvernement libéral renouvelera son engagement à suivre un processus de négociation accélérée des conventions collectives avec le corps enseignant.

34. Un nouveau gouvernement libéral recensera les nouvelles mesures visant à renforcer les liens et les mécanismes de coopération entre nos établissements d'enseignement supérieur.

35. Un nouveau gouvernement libéral adoptera de nouvelles mesures visant à élargir les modalités d'accès aux collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

36. Un nouveau gouvernement libéral entreprendra des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'établir un programme à l'intention des diplômés lourdement endettés dont le revenu est faible.

37. Un programme d'aide sera établi à l'intention des étudiants fréquentant des établissements privés.

38. Un gouvernement libéral garantira la qualité de la formation dispensée au Nouveau-Brunswick, notamment en déployant plus d'efforts pour l'homologation des formations offertes par des instances du secteur privé.

39. Un gouvernement libéral offrira aux prestataires de l'aide au revenu une formation, une éducation et une expérience de travail qui leur permettront de devenir moins tributaires des programmes gouvernementaux.

40. Votre gouvernement poursuivra ses efforts pour mettre un terme aux chevauchements et aux dédoublements en faisant valoir le principe du «guichet unique» en matière de prestation des programmes de logement de concert avec le gouvernement fédéral.

41. Un nouveau gouvernement libéral renouvellera son engagement d'améliorer l'accessibilité des familles néo-brunswickoises aux services de garderie.

42. Un gouvernement libéral restera ferme dans son engagement de maintenir un système de santé ordonné, efficace et compatissant répondant aux besoins de tous les Néo-Brunswickois et de toutes les Néo-Brunswickoises, indépendamment de leur situation socio-économique ou de leur lieu de résidence. Nous continuerons à appuyer les principes qui sous-tendent la *Loi canadienne sur la santé*, c'est-à-dire la transférabilité, l'intégralité, l'universalité, l'accessibilité et la gestion publique.

43. Sur la période d'un nouveau mandat, le Nouveau-Brunswick atteindra ou dépassera les normes nationales relatives aux listes d'attente pour les interventions chirurgicales.

44. Un gouvernement libéral poursuivra les travaux d'immobilisations selon les besoins dans les établissements hospitaliers de la province afin de mieux les habiliter à dispenser des soins de santé modernes et de qualité.

45. Un gouvernement libéral veillera à ce que le Nouveau-Brunswick atteigne ou dépasse la moyenne nationale dans des domaines clés de la santé ou des soins de santé, notamment en ce qui concerne le nombre de lits d'hôpitaux et le nombre de médecins.

46. Un gouvernement libéral se fixera comme priorité de mettre en oeuvre la télémédecine dans l'ensemble de la province.

47. Un gouvernement libéral étendra le service Télésoins à l'ensemble de la province.

48. Un nouveau gouvernement libéral travaillera étroitement avec les professionnels de la santé et leurs représentants pour mieux faire évoluer le rôle de tous nos employés afin d'optimiser l'excellent travail de nos médecins, infirmières, thérapeutes et autres professionnels de la santé.

49. Un gouvernement libéral investira davantage dans les programmes de santé préventive en mettant particulièrement l'accent sur une politique de santé publique qui contribue à l'amélioration de la santé de tous les Néo-Brunswickois et de toutes les Néo-Brunswickoises.

50. Un gouvernement libéral demandera à un comité de l'Assemblée législative de tenir de vastes consultations publiques sur l'imputabilité et la régie des corporations hospitalières. Ces consultations porteront notamment sur les avantages respectifs de l'élection et de la nomination des membres des conseils des corporations hospitalières.

51. Un gouvernement libéral est fermement engagé à assurer la qualité et le financement intégral d'un système de soins de santé qui atteindra ou dépassera les indicateurs nationaux clés. Les réductions importantes d'impôt prévues dans ce programme électoral ne seront appliquées que lorsque nous aurons rempli nos responsabilités et nos engagements en matière de soins de santé.

Nouveau-New Brunswick

52. Votre gouvernement libéral réalisera son engagement à équilibrer le budget provincial comme l'exige la *Loi visant à équilibrer les dépenses et les recettes au compte ordinaire de la province* et à continuer à réduire la dette nette de la province.

53. Votre gouvernement libéral amorcera une réduction ordonnée de l'impôt sur le revenu des particuliers après avoir rempli ses engagements en matière de soins de santé. Nous nous engageons à baisser graduellement de 10 % le taux de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers, ce qui ramènera notre taux à son plus bas niveau depuis 1982. Nous aurions alors le troisième taux fiscal le plus bas au Canada.

54. Un gouvernement libéral envisagera l'adoption de mesures visant à stabiliser l'évaluation foncière et étudiera le système d'évaluation des terres agricoles passibles de taxes de services locaux.

55. Un gouvernement libéral augmentera le salaire minimum, lequel s'élèvera à 5,50 $ l'heure à compter du 1er juillet 1996.

56. En étroite collaboration avec d'autres paliers d'administration publique, les groupes locaux et les partenaires industriels, nous élaborerons une stratégie générale sur la qualité de l'air pour le Nouveau-Brunswick; nous adopterons de nouvelles mesures législatives pour ancrer cette stratégie dans la loi. La *Loi sur l'assainissement de l'air* fera l'objet de consultations publiques avant son adoption. Nous mettrons également en oeuvre les mesures précises que nous avons annoncées en vue de régler le problème de la qualité de l'air à Saint John.

57. Nous ferons cause commune avec tous les intéressés pour appuyer la mise sur pied d'un plan général de nettoyage du port de Saint John.

58. Nous adopterons des mesures visant à réduire la quantité de déchets de 50 % d'ici l'an 2000.

59. Nous préparerons une stratégie de développement économique visant à encourager de nouvelles activités économiques dans le secteur écologique de façon à profiter des nouveaux marchés aux niveaux régional, national et international.

60. Un nouveau gouvernement libéral adoptera une batterie de mesures en matière d'aménagement du territoire et continuera à développer la notion de communauté rurale, laquelle exige que les questions locales intéressant l'aménagement du territoire soient tranchées par des représentants ruraux dûment élus.

61. Un nouveau gouvernement libéral établira une politique sur la pêche sportive et la chasse, qui créera un Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick; ce conseil sera chargé de recueillir des fonds pour les activités de conservation et établira des partenariats avec le secteur privé pour protéger et améliorer nos ressources.

62. Nous mettrons en oeuvre une politique-cadre sur les questions familiales. Il s'agira d'un programme global qui abordera un certain nombre de questions allant des problèmes particuliers liés à la monoparentalité à la santé des enfants. La politique proposée s'inspirera substantiellement de l'expertise et de l'appui d'un grand nombre de partenaires sociaux et de nombreuses consultations publiques.

63. Nous nous engageons à adopter une batterie de nouvelles mesures en vue de prévenir la violence familiale.

64. De concert avec des collectivités de partout dans la province, un gouvernement libéral travaillera à l'éducation des adolescents afin de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes.

65. Un nouveau gouvernement libéral poursuivra activement et sans relâche la possibilité d'accueillir le Sommet de la Francophonie en 1999.

66. Nous examinerons l'efficacité de la politique linguistique de la province pour nous assurer qu'elle atteint ses objectifs. Ce faisant, nous réitérerons notre engagement indéfectible aux principes de la *Loi sur les langues officielles.*

67. Un gouvernement libéral créera une Commission du cinéma du Nouveau-Brunswick dont le mandat sera de promouvoir le Nouveau-Brunswick comme une province «accueillante» pour cette industrie et de favoriser et d'appuyer la production cinématographique par des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises dans notre province.

Nouveau-New Brunswick

68. Un nouveau gouvernement libéral renforcera le Bureau pour citoyens aînés afin d'assurer que l'on tienne compte de l'opinion des personnes âgées dans la planification des soins de santé, des programmes communautaires et de la politique familiale.

69. Votre gouvernement libéral travaillera avec les communautés autochtones et le gouvernement fédéral pour mettre sur pied de nouvelles initiatives visant à relever le rendement scolaire des jeunes autochtones et offrir de meilleures possibilités de développement économique aux autochtones.

70. Votre gouvernement libéral travaillera avec les organisations provinciales représentant les personnes handicapées pour mettre en oeuvre un plan visant à faciliter la pleine participation des personnes handicapées à la société et à l'économie néo-brunswickoises.

71. Nous continuerons à consacrer des sommes records à l'amélioration du réseau routier du Nouveau-Brunswick afin de terminer la construction de la Transcanadienne à quatre voies ainsi que pour assurer une amélioration constante de nos autres routes de grande communication, voies secondaires et collectrices.

72. Nous relierons nos universités et nos collèges communautaires à l'aide d'un réseau ultra-rapide permettant la transmission et l'échange d'idées.

73. Nous élaborerons une stratégie qui nous permettra d'attirer au Nouveau-Brunswick les investissements rendus possibles par le réseau à bande large mis en marche par NBTel et Fundy Cable.

74. Un gouvernement libéral s'engage à créer de nouveaux centres d'excellence dans nos universités et collèges communautaires.

75. Un gouvernement libéral continuera à investir dans les travaux publics et les infrastructures municipales comme il l'a toujours fait. Nous mettrons particulièrement l'accent sur l'achèvement du réseau régional des sites d'enfouissement sanitaire.

76. Un gouvernement libéral continuera d'avoir recours à des partenariats public-privé, lorsqu'il peut être déterminé que l'intérêt supérieur de la clientèle des services visés, des contribuables et de la fonction publique peut être protégé ou rehaussé par la privatisation ou l'impartition.

77. Un nouveau gouvernement libéral continuera de faire des consultations publiques une condition préalable à la mise en oeuvre d'importantes initiatives gouvernementales.

78. Votre gouvernement libéral fera usage des nouvelles technologies pour renforcer les relations entre les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises et leur gouvernement et pour faciliter l'accès aux services gouvernementaux partout au Nouveau-Brunswick.

79. Un gouvernement libéral préparera une nouvelle *Loi sur la protection des renseignements personnels* afin d'assurer la protection et la confidentialité des renseignements personnels dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick a la possession. Lors de la rédaction du projet de loi, nous tiendrons des audiences publiques pour obtenir le point de vue des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises.

80. Le gouvernement réformera la *Loi sur les municipalités* pour tenir compte des besoins et des responsabilités des municipalités et les rendre plus autonomes avec l'arrivée du vingt et unième siècle.

81. Dans toutes ses relations avec les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, votre gouvernement libéral continuera de fonder son action sur des normes élevées d'intégrité et d'imputabilité.

82. Nous demanderons à tous les ministères et organismes d'établir des indicateurs de performance et d'autres indices de mesure qui serviront à évaluer le rendement et les retombées des programmes qu'ils administrent. Ces données seront déposées chaque printemps à l'Assemblée législative afin de rendre chaque ministère et organisme publiquement comptable du succès de ses programmes et de la qualité de ses services.

83. Un gouvernement libéral établira de nouveaux centres de Service Nouveau-Brunswick et de nouveaux points de service en franchise partout dans la province pour rehausser la qualité des services gouvernementaux et les rendre plus accessibles, tout en réduisant le coût des activités gouvernementales.

Nouveau-New Brunswick